

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 6 mai 2025, à 19 h**

**Chalet du parc Armand-Bombardier  
Angle des boulevards Armand-Bombardier et Perras**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

**10.03** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er avril 2025, à 19 h, de la séance extraordinaire tenue le 1er mai, à 8 h 45 ainsi que les procès-verbaux de correction datés du 2 avril et 14 avril 2025.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**DÉPÔT DES DOCUMENTS**

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259366014

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., un contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 350 arbres publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 371 599,20 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 390 179,16 \$ taxes et contingences incluses, pour la période de 2025-2027. Appel d'offres public numéro PARC25-01 (8 soumissionnaires)

### 20.02 Appel d'offres public

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1257960009

Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro 25-20932 pour les services d'entretien ménager de la Maison du citoyen.

### 20.03 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255298008

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Montréal Scellant inc., un contrat pour des travaux de voirie et de construction de saillies dans diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 464 093,14 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 535 502,45 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING25-04 (2 soumissionnaires)

### 20.04 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259366012

Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Rougemont inc., pour la fourniture d'arbres en pépinière externe, au montant de 80 574,48 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 88 631,93 \$ taxes et contingences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC25-06 (3 offres de services)

### 20.05 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1248274005

Autoriser une dépense additionnelle de 40 814,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingence à Couverture Montréal-Nord Ltée, dans le cadre du contrat de l'exécution de travaux de réfection de la toiture de l'aile Est au centre communautaire Roussin, faisant passer la dépense totale du contrat de 1 020 367,20 \$ à 1 061 181,89 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM23-04.

**20.06** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1254561001

Octroyer deux contributions financières totalisant la somme de 4 080 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de la Fête famille de RDP et de la Fête famille de PAT, pour l'année 2025, tel qu'il suit : Initiative 1,2,3 Go ! Rivière-des-Prairies 2 040 \$ et Pointe-aux-Fêtes 2 040 \$.

**20.07** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1252971001

Octroyer huit contributions financières totalisant la somme de 795 580 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la réalisation de huit projets dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029), pour la période du 7 mai 2025 au 31 mars 2029, tel qu'il suit : à Aîné(es) J'écoute en actions (AJEA) 100 000 \$ , à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 120 000 \$, à l'Équipe RDP 120 000 \$, au Centre de promotion communautaire Le Phare inc., 103 360 \$ à Infologis 108 220 \$, à Loisirs communautaires Le Relais du bout 100 000 \$, au Carrefour familial Les Pitchou 24 000 \$, à la Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles-PPDÎ 120 000 \$. Approuver les conventions et les virements de crédits.

**20.08** Subvention - Contribution financière

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255298013

Octroyer une contribution financière de 4 200 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2025. Autoriser le virement de crédits.

**20.09** Subvention - Contribution financière

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255298014

Octroyer une contribution financière de 2 100 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour l'embauche d'un étudiant dans le cadre de la patrouille de sensibilisation environnementale, pour la période du 26 mai au 27 juillet 2025 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**20.10** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258559001

Octroyer une contribution financière de 10 612 \$ à l'organisme Jeunes Marins Urbains pour la réalisation du projet de la Zone d'entraide Maritime et des journées d'activités nautiques en voile-aviron et planche à pagaie pour la période estivale 2025. Approuver la convention et le virement de crédits.

**20.11** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259366013

Octroyer une contribution financière de 8 000 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation de distributions de compost, de paillis et de végétaux au printemps et à l'automne 2025. Approuver la convention et le virement de crédits.

**20.12** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1254731001

Octroyer une subvention, sous la forme de gratuité de prêt de matériel et d'installations, à l'Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT), pour la saison 2025.

**20.13** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1256585001

Octroyer une subvention, sous la forme de gratuité d'une valeur de 3 570,56 \$ taxes incluses, à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour l'utilisation de l'aréna Rodrigue-Gilbert dans le cadre de l'événement « Souper Homard » qui aura lieu le 23 mai 2025 pour financer la distribution de petits déjeuners dans la Pointe-de-l'île.

**20.14** Entente

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259366015

Accorder deux conventions de prêt d'espaces extérieurs, sous la forme de gratuité, d'une durée de trois ans, entre l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et deux organisations de l'appel à projets communautaires pour la réalisation de deux jardins collectifs sur des sites municipaux.

**20.15** Entente

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255298009

Approuver un projet d'entente avec l'organisme Gérer son quartier pour les travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel Coulée Grou, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

## 30 – Administration et finances

### 30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1257960008

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de mars 2025 et en matière de ressources financières pour la période du 22 février au 28 mars 2025. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de mars 2025 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mars 2025.

### 30.02 Approbation des recommandations des comités et commissions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les séances régulières du 10 janvier 2025 et 7 février 2025.

### 30.03 Approbation des recommandations des comités et commissions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Dépôt du rapport annuel du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024.

### 30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1259907004

Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 2 000 \$ à l'Artère de l'Est, 1 000 \$ à Pointe-aux-Fêtes, 500 \$ à Initiative 1,2,3 GO ! Rivière-des-Prairies, 300 \$ au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) pour et au nom de l'École secondaire Daniel-Johnson, 300 \$ à Croc Bouffe et 300 \$ à Les Voix de l'Île, le tout pour l'organisation de leurs activités.

### 30.05 RETIRÉ

## 40 – Réglementation

### AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

**40.01** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1259322002

Avis de motion du règlement numéro RCA25-30127 intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA14-30064) ».

**40.02** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1259322002

Adoption du projet de règlement numéro RCA25-30127 intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA14-30064) ».

**40.03** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255909004

Avis de motion des règlements tel qu'il suit : le règlement numéro RCA09-Z01-060 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet vise à assurer la concordance et la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) », le règlement numéro RCA09-L01-005 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le lotissement, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel qu'amendé) dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) » et le règlement numéro RCA09-PIIA01-010 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) ».

**40.04** Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255909004

Adoption des premiers projets de règlements tel qu'il suit : le règlement numéro RCA09-Z01-060 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet vise à assurer la concordance et la conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) », le règlement numéro RCA09-L01-005 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le lotissement, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel qu'amendé) dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) » et le règlement numéro RCA09-PIIA01-010 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) ».

**40.05** Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1250394003

Adoption du premier projet de la résolution sur le projet particulier numéro PP-161 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel comportant 5 logements situé à l'angle de la 86e Avenue et du boulevard Maurice-Duplessis, sur les lots projetés numéro 6 682 835, 6 682 836, 6 682 637, 6 682 838, 6 682 639 et 6 682 640 ».

## ADOPTION

**40.06** Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1254860003

Adoption du règlement numéro RCA23-30114-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur l'accès aux rampes de mise à l'eau (RCA23-30114) ».

**40.07** Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255909003

Adoption du règlement numéro RCA24-30124-2 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025) (RCA24-30124, tel que modifié) » afin de prévoir les frais applicables à l'étude d'une demande d'usage conditionnel.

## ORDONNANCE

**40.08** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1254561002

Approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2025. Édicter les ordonnances et autoriser l'occupation du domaine public.

**40.09** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255298010

Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-003 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur le boulevard Maurice-Duplessis, à la hauteur de l'avenue Jean-Yves-Bigras.

**40.10** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255298011

Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-004 afin d'interdire le virage à gauche, vers le sud, au carrefour formé par le boulevard Maurice-Duplessis et l'avenue Gilbert-Barbier.

**40.11** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255298015

Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-005 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur l'avenue Jean-Yves-Bigras, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy.

**40.12** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255298016

Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-006 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur la 50e Avenue, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy.

**40.13** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1259322003

Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(RCA23-30114)-001 afin d'établir les zones de stationnements sur le site de la rampe de mise à l'eau à l'intersection de la 36e Avenue et de la rue Notre-Dame Est.

## 51 – Nomination / Désignation

### 51.01 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1253971001

Renouveler le mandat d'un membre siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

### 51.02 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255298017

Nommer un représentant d'un organisme œuvrant dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour siéger au sein du comité de mobilité, avec un mandat de deux ans à compter du 7 mai 2025 jusqu'au 7 mai 2027.

## 60 – Information

### 60.01 Dépôt

CE Direction des services administratifs et du greffe - 1257960014

Déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2024, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2025, ainsi que le rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 mars 2025 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 42**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

**Dossier # : 1259366014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., un contrat pour la fourniture, plantation, arrosage et entretien de 350 arbres publics pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles 2025-2027, au prix de sa soumission, soit au montant de 371 599,20 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 390 179,16 \$, taxes et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC25-01 (8 soumissionnaires).

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., pour Fourniture, plantation, arrosage et entretien de 350 arbres pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles 2025-2027, au prix de sa soumission, soit au montant de **371 599,20 \$**. Appel d'offres public numéro PARC25-01;

D'autoriser une dépense totale de **390 179,16 \$** taxes et contingences incluses et à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Le projet est admissible au programme « 2 MILLIARDS D'ARBRES ». Des crédits seront virés à l'arrondissement en juillet 2025 en provenance du règlement d'emprunt 23-006 Plan de la forêt urbaine CM23 0192. Dans l'attente du virement, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles financera temporairement cette dépense. Les clés d'imputation seront modifiées suite au virement de crédit;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc.

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-22 13:29

**Signataire :**

Thomas RIVARD

---

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259366014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., un contrat pour la fourniture, plantation, arrosage et entretien de 350 arbres publics pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles 2025-2027, au prix de sa soumission, soit au montant de 371 599,20 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 390 179,16 \$, taxes et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC25-01 (8 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a comme objectif de planter 1 500 arbres en 2025, de façon à participer à l'effort de l'Agglomération de Montréal de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % à la fin de cette année. Afin de supporter les équipes internes dans l'atteinte de cet objectif ambitieux, l'arrondissement souhaite octroyer ce contrat de fourniture, plantation et entretien de 350 arbres à l'externe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**121428014, CA21 30 06 0171**, adopté le 1er juin 2021 par le conseil d'arrondissement. Octroi d'un contrat à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 329 144,68 taxes incluses \$ pour des travaux de plantation, arrosage et entretien de 300 arbres pour 2021-2024 et autorisation d'une dépense de 355 476,25 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC.SP21-04 (4 soumissionnaires).

**1226183004, CA22 3004 056**, adopté le 5 avril 2022 par le conseil d'arrondissement. Octroi d'un contrat à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 289 923,83 \$ taxes incluses, pour des travaux de plantation, arrosage et entretien de 225 arbres pour 2022-2024 et autorisation d'une dépense de 313 117,74 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC.SP22-14 (2 soumissionnaires).

**1226183013, CA22 3005 0098**, adopté le 5 avril 2022 par le conseil d'arrondissement. Octroi d'un contrat à l'entreprise Les Entreprises Roseneige inc., un contrat pour la Fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 350 arbres publics 2022-2025 pour l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit au montant de 410,374.52 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 443,204.48 \$, taxes, contingences et incidences

incluses. Appel d'offres public numéro PARC22-15 (3 soumissionnaires).

**1239366003, CA23 3006 0162**, adopté le 6 juin 2023 par le conseil d'arrondissement Octroi d'un contrat à l'entreprise Les Entreprises Roseneige inc., un contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 300 arbres publics dans l'arrondissement RDP-PAT 2023-2025, au prix de sa soumission, soit au montant de 323,321.20\$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 339,487.26\$ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-06 (6 soumissionnaires).

**1249366021, CA24 3006 0151**, adopté le 4 juin 2024 par le conseil d'arrondissement Octroi d'un contrat à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., un contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 300 arbres à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la période de 2024-2026, au prix de sa soumission, soit au montant de 276,198.69 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC24-14 (4 soumissionnaires).

## DESCRIPTION

Ce contrat externe porte sur la fourniture et la plantation de 350 arbres en 2025, de leur arrosage et entretien pour les années 2025 à 2027. Il vise essentiellement la plantation et l'entretien d'arbres dans plusieurs secteurs, parcs et boisés de l'arrondissement. Ce contrat permettra à l'arrondissement d'atteindre son objectif de plantation annuel, en complémentarité aux plantations d'arbres publics prévues par les équipes internes, dans les contrats d'aménagement de parcs et dans les boisés.

## JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres, 8 firmes ont déposé une soumission. Les trois premiers plus bas soumissionnaires n'ont pas été jugés conformes dû à l'annexe H manquante au dépôt des soumissions. En effet, le cahier des instructions aux soumissionnaires stipule à la section 4 : Rejet automatique d'une soumission, point h) : "La lettre d'intention d'assurer un Soumissionnaire conformément à l'annexe H doit être jointe à la Soumission (article 2.10.2)". Ce qui constitue donc un manquement majeur aux documents d'appel d'offres et un rejet automatique de la soumission.

Un des soumissionnaires a été jugé non conforme car il n'a pas l'expérience souhaitée tel que stipulé au devis technique, section 13.1 Entreprise: "...Le soumissionnaire doit posséder au moins cinq années d'expérience dans la réalisation de mandats de plantation et avoir réalisé au moins deux contrats de même nature et de même envergure." .

Les 4 autres soumissions ont été jugées conformes :

<b>Contrat : Fourniture, plantation et entretien de 350 arbres pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles / PARC25-01</b>			
<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes incluses)</b>	<b>AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)</b>	<b>TOTAL (taxes incluses)</b>
<b>Pépinière jardin 2000 inc.</b>	371 599,20 \$	18 579,96 \$	390 179,16 \$
Construction Vert Dure inc.	396 384,33 \$	19 819,22 \$	416 203,55 \$
9190-8673 québec inc. (Les entreprises Roseneige)	422 096,22 \$	21 104,81 \$	443 201,03 \$

Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.	447 135,48 \$	22 356,77 \$	469 492,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-57 182,82 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-13,34%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			24 785,13 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			6,67%

Le montant de la dernière estimation interne réalisée est de 428 782,02 \$.

L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée est de 57 182,42 \$, soit -13,34 %.

L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée peut être expliqué par le fait qu'il y a de plus en plus d'acteurs sur le marché. Nous avons reçu le double de soumissions pour le même type de contrat cette année par rapport à l'année précédente. L'entrée dans le marché de nouvelles compagnies fait très souvent baisser les prix des soumissionnaires afin d'être plus compétitifs.

Considérant ces informations, il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Avant taxes	Avec taxes	Coût net		
Contrat:	323 200,00\$	371 599,20\$	339 319,60\$		
Contingences:	16 160,00\$	18 579,96\$	16 965,98\$		
<b>Total:</b>	<b>339 360,00\$</b>	<b>390 179,16\$</b>	<b>356 285,58\$</b>		

Le montant de contingences est ajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant le déroulement du mandat. Ces contingences correspondent au pourcentage recommandé pour un contrat de complexité normale.

La dépense totale de ce contrat est de 371 599,20 \$, taxes incluses (339 319,60 \$, net de ristournes), avec un montant de 18 579,96 \$, taxes incluses pour les contingences. Le coût maximal de ce contrat est de 390 179,16 \$, taxes et contingences incluses.

Le projet est admissible au programme « 2 MILLIARDS D'ARBRES ». Des crédits seront virés à l'arrondissement en juillet 2025 en provenance du règlement d'emprunt 23-006 Plan de la forêt urbaine CM23 0192. Dans l'attente du virement, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles financera temporairement cette dépense. Les clés d'imputation seront modifiées suite au virement de crédit.

#### **MONTRÉAL 2030**

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats Montréal 2030 et aux engagements pris par l'agglomération contre les changements climatiques (action 2 et 19 du Plan Climat). Voir la grille d'analyse ci-jointe.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de l'octroi de ce présent contrat retarderait les activités de plantation de l'arrondissement et pourrait avoir un impact quant au choix et à la disponibilité des végétaux et plus particulièrement dans le contexte actuel. Le report pourrait également avoir un impact sur l'atteinte des objectifs de plantation et de verdissement de l'arrondissement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Deux semaines à un mois avant le début de la plantation, un communiqué officiel sera publié.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du mandat : mai 2025.  
Fin du mandat : octobre 2027.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Claudia MIRANDA CORCES)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Marie-Claude BUJOLD, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Daniel BÉDARD, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Maria Rosalba CARDOZO, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Daniel BÉDARD, 16 avril 2025  
Joseph ARAJ, 14 avril 2025  
Marie-Claude BUJOLD, 11 avril 2025  
Maria Rosalba CARDOZO, 11 avril 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lisa BARDUSCO  
agent(e) technique en horticulture et  
arboriculture

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-04-11

Luc CASTONGUAY  
Directeur



**Dossier # : 1257960009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro 25-20932 pour les services d'entretien ménager de la Maison du citoyen.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro 25-20932 pour les services  
d'entretien ménager de la Maison du Citoyen.

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2025-04-30 17:58

Signataire :

Valérie G GAGNON

---

Directrice  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1257960009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro 25-20932 pour les services d'entretien ménager de la Maison du citoyen.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le contrat d'entretien ménager de la Maison du Citoyen venant à échéance, un appel d'offres public a été lancé afin d'obtenir des services d'entretien ménager à la maison du Citoyen

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 3004 0058 : D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Axia Services, le contrat pour l'entretien ménager de la Maison du citoyen, au prix de sa soumission, soit au montant de 215 766,68 \$ taxes incluses, Appel d'offres public numéro 22-19114 (2 soumissionnaires)

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

La période d'appel d'offres s'est étalée du 3 mars au 8 avril 2025. Quatorze (14) firmes ont été preneurs des documents d'appel d'offres et huit (8) d'entre elles ont déposé une soumission, qui a été jugée conforme

Suite à l'ouverture des soumissions et après discussion en comité de direction, il a été jugé de recommander de ne pas donner suite au contrat, car il y a un changement dans les objectifs et dans les orientations pour les services rendus.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoît PELLAND  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Joseph ARAJ  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-04-29



**Dossier # : 1255298008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Montréal Scellant inc., un contrat pour des travaux de voirie et de construction de saillies dans diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 464 093,14 \$ (taxes incluses) et autoriser une dépense de 535 502,45 \$ (taxes, incidences et contingences incluses). Appel d'offres public numéro ING25-04 (2 soumissionnaires).

**Il est recommandé :**

- d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Montréal Scellant inc., le contrat des travaux de voirie et de construction de saillies dans diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant 464 093,14 \$ (taxes incluses). Appel d'offres public numéro ING25-04 (2 soumissionnaires);
- d'autoriser une dépense de 535 502,45 \$ (taxes, incidences et contingences incluses) à cet effet;
- d'autoriser les virements de crédits;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- de procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Montréal Scellant inc.

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2025-04-24 20:58

Signataire :

Valérie G GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255298008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Montréal Scellant inc., un contrat pour des travaux de voirie et de construction de saillies dans diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 464 093,14 \$ (taxes incluses) et autoriser une dépense de 535 502,45 \$ (taxes, incidences et contingences incluses). Appel d'offres public numéro ING25-04 (2 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a procédé à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de construction de trottoirs et bordures et des travaux de construction de saillies de trottoir sur diverses rues de l'arrondissement afin de faciliter le déplacement actif et de favoriser la résilience du réseau d'égout face au défi des changements climatiques. Dans le cadre de ce contrat, le financement des travaux est prévu par le programme d'aménagement des rues artérielles en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD #1245298018 - 5 novembre 2024 : Offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets d'aménagement de rue artérielle, d'aménagements cyclables et de sécurisation des aménagements (PSPA) pour une réalisation en 2025 faisant partie du Réseau artérielle administrative de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

GDD #1245298027 - 12 décembre 2024: Offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux de sécurisation aux abords de l'école Saint-Marcel et du CPE La mère veilleuse retenus lors du premier appel à projets 2024-2025 du Carrefour urbanisme et mobilité pour une réalisation en 2025 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CM24 1471 - 16 décembre 2024 : Accepter les offres de services d'arrondissement, en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville

(RAAV), d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation d'aménagements de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2025.

## DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre de la présente soumission consistent principalement, sans s'y limiter, à la construction de trottoirs, de bordures et d'avancées de trottoir drainantes sur la rue De Montigny, entre la 15e Avenue et la 16e Avenue, et à l'intersection du boulevard Maurice-Duplessis et l'avenue Jean-Yves-Bigras.

Pour les travaux de voirie sur la rue De Montigny, entre la 15e Avenue et la 16e Avenue (SUM\_RDP24-0920), il est prévu de faire :

- l'aménagement de six (6) infrastructures vertes drainantes d'une superficie totale de 72,56 m<sup>2</sup>;
- l'aménagement paysager des infrastructures vertes drainantes.

Pour les travaux de voirie à l'intersection du boulevard Maurice-Duplessis et de l'avenue Jean-Yves-Bigras (SUM\_RDP25-0403), il est prévu de faire :

- l'aménagement de deux (2) infrastructures vertes drainantes d'une superficie totale de 15,61 m<sup>2</sup>;
- l'aménagement paysager des infrastructures vertes drainantes.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 46 409,31 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de plantations, de marquage et signalisation, des frais exigibles liés à la traçabilité des sols contaminés excavés, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux. L'enveloppe des incidences est déterminée à 25 000,00 \$ (taxes incluses).

## JUSTIFICATION

Il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges. Deux (2) soumissions ont été déposées, soit un taux de dépôt de (50 %). Les soumissionnaires ayant déposé une offre sont :

- Construction Larotek inc;
- Montréal Scellant inc.

L'analyse administrative produite par notre service du greffe (en pièce jointe) indique que toutes les entreprises soumissionnaires sont conformes.

Le tableau des résultats d'ouverture des soumissions suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne et le montant de l'octroi.

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
----------------------------	--	--	----------------------------------

MONTREAL SCELLANT INC	464 093,14 \$		464 093,14 \$
CONSTRUCTION LAROTEK INC.	510 991,56 \$		510 991,56 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			597 266,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>			133 173,24 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 22,30 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			46 898,42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			10,11 %

L'estimation interne est au montant de 597 266,38 \$ (taxes incluses). Cette estimation a été produite en considérant les diverses particularités contractuelles, la période estimée de réalisation des travaux, les conditions de chantier ainsi que la gamme et l'historique des prix du marché.

L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée est de - 133 173,24 \$, soit - 22,30 %.

L'écart entre le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et la plus basse soumission est de 46 898,42 \$, soit 10,11 %.

La Division de l'ingénierie et de la mobilité a analysé les soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres et a constaté un écart favorable de 22,30 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne.

Considérant ces informations et que l'écart est favorable à la Ville, la Division de l'ingénierie et de la mobilité recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme. L'écart se situe principalement dans les articles suivants du bordereau de soumission:

- 1.1 *Assurance, garanties et frais généraux* avec un écart de prix de 57 % favorable à la ville;
- 1.11 *Attestateur Trace Québec* avec un écart de prix de 49 % favorable à la ville;
- 2.7 et 3.7 *Géocomposite pour infrastructure verte* avec un écart de prix de 55 % favorable à la ville;
- 2.11 et 3.13 *Cadre fixe et grille en dôme* avec un écart de prix de 49 % favorable à la ville;

Dans l'analyse des soumission des soumission, il à été constaté que l'entrepreneur Montréal Scellant Inc s'est trompé dans l'écriture de sa soumission. Ainsi, un ajustement du prix à été fait conformément à l'article 3.8.2 du cahier des instructions au soumissionnaires.

La compagnie Montréal Scellant inc, ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, cette firme est conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville (voir analyse administrative du service du greffe en pièce jointe).

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Montréal Scellant inc, dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux

critères indiqués au cahier des charges.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

1 - La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 535 502,45 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) comprenant :

- le montant du contrat de 464 093,14 \$ (taxes incluses);
- les contingences de 46 409,31 \$ (taxes incluses), soit 10 % du contrat;
- les incidences (laboratoire, signalisation, plantation et autres) de 25 000,00 \$ (taxes incluses).

2 - Cette dépense à faire autoriser par les différentes instances de la Ville, est répartie de la façon suivante entre les différents PTI des unités d'affaires :

- 64,28 % au PTI-59071\_ (SUM\_RDP24-0920) de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 344 206,98 \$ (contingences, incidences et taxes incluses), soit :
  - - un montant de 290 976,29 \$ (taxes incluses) pour le contrat;
  - un montant de 29 830,69 \$ (taxes incluses) pour les contingences;
  - un montant de 23 4000 \$ (taxes incluses) pour les incidences.
- 31,28 % au PTI-59070\_(SUM\_RDP25-0403) de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 167 492,00 \$ (contingences, incidences et taxes incluses), soit :
  - un montant de 151 376,31 \$ (taxes incluses) pour le contrat;
  - un montant de 14 515,69 \$ (taxes incluses) pour les contingences;
  - un montant de 1 600.00 \$ (taxes incluses) pour les incidences.
- 4,45 % au PTI-18300 du Service de l'eau pour un montant de 23 803,47 \$ (taxes incluses), soit :
  - un montant de 21 740,54 \$ (taxes incluses) pour le contrat;
  - un montant de 2 062,93 \$ (taxes incluses) pour les contingences;

3 - Un montant maximal de 488 985,12, \$, net de ristournes, sera assumé comme suit :

- Direction de la mobilité du SUM : 467 249,38 \$, net de ristournes, soit un pourcentage de 95,55 % sera assumé comme suit:
  - - un montant maximal de 314 306,86 \$, net de ristournes, correspondant au projet sélectionné via à l'appel à projet SUM\_RDP24-0920 sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 23-007 Sécurisat réseau routier Vision Zéro CM23 0194 Programme Vision zéro, projet investi 59071. .
  - un montant maximal de 152 942,52 \$, net de ristournes, correspondant au projet sélectionné via à l'appel à projet SUM\_RDP25-0403 sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-023-1 - « Programme aménagement des rues du réseau artériel CM22 1111 », Programme PAR, projet investi 59070.
- un montant maximal de 21 735,74 \$, net de ristournes, sera financé par le programme 18300 - Infrastructures vertes multi fonctionnelles et résilience aux changements climatiques à même le règlement d'emprunt de compétence locale #22-026 trav aménag gestion eaux pluviales CM22 0642.

Le budget net requis (en milliers de \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2025-2033 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projets investis	2025	2026	2027	Ultérieur	Total
59071 Programme Vision zéro	314 \$	--	--	--	314 \$
59070 Programme d'aménagement des rues - Artériel	153 \$	--	--	--	153 \$
18300 Programme infrastructures vertes drainantes	22 \$	--	--	--	22 \$
Total	489 \$	--	--	--	489 \$

Le tableau de répartition des coûts est disponible en pièce jointe.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques. La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièce jointe.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces travaux vont assurer la pérennité des infrastructures routières ainsi que le confort et la sécurité des usagers ainsi que la sécurisation aux abords des écoles et des parcs par la construction de nouveaux trottoirs.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure, les travaux en lien avec la sécurisation des abords des écoles ne pourront se réaliser avant la rentrée scolaire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

De concert avec la Division des communications et des services aux citoyens, des avis aux résidents concernés par les travaux seront transmis avant le début de ces derniers.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dates visées :

- octroi du contrat suite à l'adoption du présent dossier par le CA du 6 mai 2025;
- début des travaux pour juin 2025;
- fin des travaux pour août 2025.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

(Johane MORIN)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Melanie M BEAUDOIN, Service de l'eau  
Florian GRUCHALA, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Stéphane BROSSAULT, Service de l'eau

Lecture :

Ève LEDUC, 23 avril 2025  
Melanie M BEAUDOIN, 22 avril 2025  
Florian GRUCHALA, 22 avril 2025  
Joseph ARAJ, 16 avril 2025

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Ismaila CAMARA  
ingenieur(e)

### ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2025-04-13



**Dossier # : 1259366012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Rougemont inc., pour la fourniture d'arbres en pépinière externe, au montant de 80 574,48 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 88 631,93 \$, taxes et contingences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC25-06 (3 offres de service).

**Il est recommandé :**

- D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Rougemont inc., pour la fourniture de 350 arbres, au montant de 80 574,48 \$, taxes incluses - Contrat PARC25-06;
- D'autoriser une dépense de 88 631,93 \$, taxes et contingences incluses;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- Le projet est admissible au programme « 2 MILLIARDS D'ARBRES ». Des crédits seront virés à l'arrondissement en juillet 2025 en provenance du règlement d'emprunt 23-006 Plan de la forêt urbaine CM23 0192. Dans l'attente du virement, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles financera temporairement cette dépense. Les clés d'imputation seront modifiées suite au virement de crédit.

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-17 12:16

**Signataire :** Thomas RIVARD

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION** Dossier # :1259366012

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Rougemont inc., pour la fourniture d'arbres en pépinière externe, au montant de 80 574,48 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 88 631,93 \$, taxes et contingences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC25-06 (3 offres de service).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à sa planification stratégique, l'arrondissement poursuivra son objectif de planter 1 500 arbres en 2026, dont 700 seront plantés en régie par les équipes internes. Afin d'atteindre cet objectif et de pouvoir entamer les activités de plantation dès le printemps 2026, il importe de procéder à une demande d'achat d'arbres en pépinière externe à cet effet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 30 05 0118 adopté le 7 mai 2024**

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Rougemont inc., pour la fourniture d'arbres en pépinière externe, au montant de 82 885,48 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC24-13 (3 offres de services); D'autoriser une dépense de 91 174,03 \$ taxes et contingences incluses, à cet effet

**CA23 30 07 0223 adopté le 4 juillet 2023**

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Rougemont enr., pour la fourniture d'arbres, au montant de 101 178 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC23-20 (2 offres de services);D'autoriser une dépense de 111 295,80 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet

**CA22 30 10 0288 adopté le 4 octobre 2022**

D'octroyer un contrat de gré à gré à la Pépinière Rougemont enr., pour la fourniture d'arbres, au montant de 67 294,87 \$ taxes incluses. Contrat de gré à gré PARC22-37 (3 offres de services);D'autoriser une dépense de 74 024,36 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

**DESCRIPTION**

Les plantations des arbres de rues et de parcs seront planifiées pour la saison estivale 2026 et les travaux seront faits par les équipes internes. Les arbres achetés en pépinière externe seront additionnés aux arbres fournis par la pépinière municipale et seront entreposés dans la

jauge de l'arrondissement. Cela permettra aux équipes internes d'entamer les activités de plantation en régie dès que possible au printemps.

## JUSTIFICATION

Dans le cadre du processus de gré à gré, trois offres de service ont été reçues et jugées conformes.

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)	<b>Total d'arbres fournis</b>
Pépinière Rougemont inc.	80 574,48 \$	350 arbres
Pépinière Dominique Savio	87 514,33 \$	348 arbres
Pépinière Abbotsford	22 742,06 \$	104 arbres
Dernière estimation réalisée	93 909,25 \$	350 arbres
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation)</i>	13 334,77 \$	
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	-16%	

Le présent dossier vise à retenir l'offre de service reçue de la Pépinière Rougemont inc., pour 350 arbres sur un total de 350 demandés soit 100 % de la commande.

La deuxième offre de service reçue de la Pépinière Dominique Savio pour 348 arbres sur 350 demandés soit 99 % de la commande.

La troisième offre de service reçue de la Pépinière Abbotsford pour 104 arbres sur 350 demandés soit 30 % de la commande.

La comparaison des offres de service s'avère difficile car les prix varient d'une essence à l'autre. L'analyse est donc basée sur les quantités offertes disponibles selon les quantités demandées.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant Taxes incluses Montant avant taxes

Contrat : 80 574,48 \$ 70 080 \$

Contingences: 8 057,45 \$ 7 008 \$

Grand total : 88 631,93 \$ 77 088 \$

Contingences (10 % du montant soumis) : 8 057,45 \$, taxes incluses.

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant le déroulement du mandat.

Le coût maximal de ces biens et services est de 88 631,93 \$ taxes incluses.

Le projet est admissible au programme « 2 MILLIARDS D'ARBRES ». Des crédits seront virés à

l'arrondissement en juillet 2025 en provenance du règlement d'emprunt 23-006 Plan de la forêt urbaine CM23 0192. Dans l'attente du virement, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles financera temporairement cette dépense. Les clés d'imputation seront modifiées suite au virement de crédit.

## **MONTRÉAL 2030**

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques (actions 2 et 19 du Plan climat).  
Voir la grille d'analyse en pièce jointe.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de l'octroi du contrat retarderait la planification de plantation de l'arrondissement et limiterait également le choix et la disponibilité des végétaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Août 2025 : sélection des arbres en pépinière.  
Octobre 2025 : début de la livraison des végétaux, à raison de 40 arbres par livraison (ces arbres seront entreposés dans la jauge de l'arrondissement).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuée, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Claudia MIRANDA CORCES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Marie-Claude BUJOLD, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Daniel BÉDARD, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Maria Rosalba CARDOZO, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Daniel BÉDARD, 16 avril 2025

Joseph ARAJ, 14 avril 2025

Marie-Claude BUJOLD, 11 avril 2025

Maria Rosalba CARDOZO, 11 avril 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline SCHEFFER  
agent(e) technique en horticulture et  
arboriculture

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-04-11

Luc CASTONGUAY  
Directeur



**Dossier # : 1248274005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 40 814,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingence à Couverture Montréal-Nord Ltée, dans le cadre du contrat de l'exécution de travaux de réfection de la toiture de l'aile Est au centre communautaire Roussin, faisant passer la dépense totale du contrat de 1 020 367,20 \$ à 1 061 181,89 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM23-04

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense additionnelle de 40 814,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingence à Couverture Montréal-Nord inc. dans le cadre du contrat de l'exécution de travaux de réfection de la toiture de l'aile Est au centre communautaire Roussin, faisant passer la dépense totale du contrat de 1 020 367,20 \$ à 1 061 181,89 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM23-04.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2025-04-11 15:09

Signataire :

Valérie G GAGNON

---

Directrice  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248274005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 40 814,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingence à Couverture Montréal-Nord Ltée, dans le cadre du contrat de l'exécution de travaux de réfection de la toiture de l'aile Est au centre communautaire Roussin, faisant passer la dépense totale du contrat de 1 020 367,20 \$ à 1 061 181,89 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM23-04

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier vise l'augmentation du budget des contingences du contrat de l'entrepreneur Couverture Montréal-Nord inc., pour l'exécution de travaux de réfection de la toiture de l'aile Est au centre communautaire Roussin.  
 Le contrat d'une valeur total de 1 020 367,20 \$ taxes, incidences et contingences incluses a été octroyé au CA du 12 mars 2024. Un montant de 122 444,06 \$ taxes incluses, représentant 15% de la valeur du contrat, avait été a réservés pour les travaux contingents.

Dû à des conditions de chantier imprévisibles, le solde actuel du budget de contingences au contrat est insuffisant pour compléter les travaux et permettre la livraison du projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 30 03 0053 Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Couverture Montréal Nord Ltée, un contrat pour des travaux de réfection de la toiture de l'aile Est au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 816 293,76 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 020 367,20 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM23-04 (7 soumissionnaires)

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'augmentation du budget de contingences de 40 814,69 \$ taxes incluses, faisant passer le budget de contingences total à 163 258,75 \$ taxes incluses, ce qui équivaut à une augmentation de 5 %.

<b>Tableau récapitulatif du contrat</b>			
	<b>Montants autorisés (taxes incluses)</b>	<b>Montants additionnels demandés (taxes)</b>	<b>Montants totaux (taxes incluses)</b>

		incluses)	
<b>Contrat de base</b>	816 293,76 \$	- \$	816 293,76 \$
<b>Incidences</b>	81 629,38 \$	- \$	81 629,38 \$
<b>Contingences</b>	122 444,06 \$	40 814,69 \$	163 258,75 \$
<b>Total</b>	<b>1 020 367,20 \$</b>	<b>40 814,69 \$</b>	<b>1 061 181,89 \$</b>

## JUSTIFICATION

Depuis le début des travaux, plusieurs imprévus sont apparus, occasionnant des travaux additionnels et des changements à la planification du chantier.

Parmi ces imprévus, un élément spécifique a eu un impact majeur sur l'utilisation des contingences, soit la découverte de fils électriques sous le système de toiture existant, qui n'apparaissaient pas aux plans de réfection de toiture de 2003. Ceux-ci ont dû être relocalisés à l'intérieur du bâtiment afin de se conformer au code du bâtiment.

Ainsi, le budget initial des contingence de 122 444,06 \$, taxes incluses, doit être majoré à 163 258,75 \$, taxes incluses. Cette augmentation vise à couvrir les éléments suivants :

Toutes les contingences connues à ce jour, en cours de négociation;  
Une provision pour des contingences inconnues à venir.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense additionnelle est requise afin d'augmenter l'enveloppe des contingences de ce projet d'un montant de 40 814,69 \$, taxes incluses. Faisant passer le total des contingences à 163 258 75 \$ taxes incluses.

Les sommes nécessaires au présent dossier sont prévues au Programme de protection des bâtiments par le règlement RCA21-E183.

## MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

En cas de non approbation de l'augmentation du budget des contingences, ceci engendrera un retard dans le paiement des travaux contingents exécutés.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Claudia MIRANDA CORCES)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 8 avril 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Véronique BÉLAND  
gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Thomas RIVARD  
directeur(-trice) - travaux publics en  
arrondissement

Le : 2025-04-03



**Dossier # : 1254561001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer deux contributions financières totalisant la somme de 4 080 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de la Fête famille de RDP et de la Fête famille de PAT, pour l'année 2025, tel qu'il suit : Initiative 1,2,3 Go ! Rivière-des-Prairies 2 040 \$ et Pointe-aux-Fêtes 2 040 \$.

Il est recommandé:

D'octroyer deux contributions financières totalisant la somme de 4 080 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de la Fête famille de RDP et de la Fête famille de PAT pour l'année 2025 :

ORGANISMES	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Initiative 1,2,3 Go! Rivière-des-Prairies	Fête famille de RDP, année 2025	2 040 \$
Pointe-aux-Fêtes	Fête famille de PAT, année 2025	2 040 \$

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-16 09:24

**Signataire :** Thomas RIVARD

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1254561001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer deux contributions financières totalisant la somme de 4 080 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de la Fête famille de RDP et de la Fête famille de PAT, pour l'année 2025, tel qu'il suit : Initiative 1,2,3 Go ! Rivière-des-Prairies 2 040 \$ et Pointe-aux-Fêtes 2 040 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La programmation événementielle est au coeur des priorités de l'arrondissement dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. L'Arrondissement souhaite soutenir les promoteurs dans leurs efforts pour dynamiser les milieux de vie. Ce soutien peut se traduire par un soutien matériel, professionnel et/ou financier. Un soutien financier est accordé aux fêtes de la famille depuis plusieurs années déjà, afin d'assurer une offre de qualité et l'accès à des ressources logistiques nécessaires à ces fêtes. Nous souhaitons poursuivre en ce sens.

L'organisme Pointe-aux-Fêtes est le fiduciaire de la Fête famille de Pointe-aux-Trembles prévue le 31 mai 2025, au Parc St-Jean-Baptiste. Cet événement rassembleur et mobilisateur pour le milieu permet aux familles de découvrir les ressources du quartier et de profiter d'une multitude d'activités.

L'organisme Initiative 1,2,3 Go! Rivière-des-Prairies est le promoteur de la Fête famille de Rivière-des-Prairies prévue le 28 juin 2025, au Parc Ferdinand-Biondi. Cet événement rassembleur et mobilisateur pour le milieu permet aux familles de découvrir les ressources du quartier et de profiter d'une multitude d'activités.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 30 05 0124 D'octroyer trois contributions financières, non récurrentes, totalisant la somme de 6000 \$ aux organismes ci-après désignés dans le cadre de l'organisation de la Fête de la famille et de la Fête nationale pour l'année 2024.

CA23 30 04 0090 D'octroyer trois contributions financières, non récurrentes, totalisant la somme de 6000 \$ aux organismes ci-après désignés dans le cadre de l'organisation de la Fête de la famille et de la Fête nationale pour l'année 2023.

**DESCRIPTION**

Ces contributions financières permettent de soutenir l'organisation de ces deux (2) événements phares pour les familles et citoyens dans chacun des deux (2) quartiers de l'arrondissement. Des milliers de personnes profitent des activités gratuites offertes lors de

ces événements et ont l'occasion de découvrir les organismes et les services offerts. Ce montant est complémentaire au soutien matériel, logistique et professionnel que l'Arrondissement apporte à ces deux (2) événements. L'Arrondissement souhaite appuyer ces initiatives par l'octroi d'une contribution totale non récurrente de 4080 \$ soit 2040\$ pour la Fête famille du quartier de Rivière-des-Prairies et 2040\$ pour la Fête famille du quartier de Pointe-aux-Trembles. La contribution de l'arrondissement permettra de défrayer certaines des dépenses.

## **JUSTIFICATION**

Ces deux (2) contributions financières permettent aux organismes et comités organisateurs d'offrir des événements gratuits.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le financement de ces contributions financières est documenté dans l'intervention financière jointe au présent dossier.

## **MONTRÉAL 2030**

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.  
Plan climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

En proposant des activités accessibles, abordables et de qualité et en prenant des mesures de réduction à la source, cet événement vise à inclure des pratiques d'écoresponsabilité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La tenue de ces événements permet aux familles et citoyens de découvrir les ressources des deux quartiers et de passer un bon moment de festivités. Le soutien municipal est important pour la réalisation de ces événements.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'Arrondissement effectuera un soutien au niveau de la diffusion des événements à travers les moyens de communication municipaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les équipes des événements publics, des communications et des travaux publics apportent un soutien dans les délais requis.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Ghyslain WILSON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 10 avril 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise GUERTIN  
Agente de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Karyne ST-PIERRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

Le : 2025-04-07



**Dossier # : 1252971001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division en développement social_expertise_soutien administratif et projets divers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière à 8 organismes, totalisant 795 580 \$, incluant les taxes si applicables, pour la réalisation de 8 projets, pour la période du 7 mai 2025 au 31 mars 2029 dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) et approuver les projets de conventions à cette fin.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

1. D'octroyer huit contribution financière totalisant la somme de 795 580 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la réalisation de huit projets, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) :

Organisme	Nom du projet et période	Montant
Aîné(es) J'écoute en actions	Cinq coins 7 mai 2025 au 31 mars 2029	100 000 \$
Maison des jeunes de RDP	Atelier culinaire pour l'autonomie des jeunes 7 mai 2025 au 31 mars 2029	120 000 \$
Équipe RDP	Soutenir et renforcer le pouvoir d'agir des enfants et des familles de RDP 7 mai 2025 au 31 mars 2029	120 000 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare	U.N.I.S (Unique, novateur, inclusif, solidaire) 7 mai 2025 au 31 mars 2029	103 360 \$
Infologis	La Pointe-de-l'île:, mon logement, mon droit 7 mai 2025 au 31 mars 2029	108 220 \$
Loisirs communautaires Le Relais du Bout	Accès-Jeunesse 7 mai 2025 au 31 mars 2029	100 000 \$

Carrefour familial Les Pitchou	Les Pitchardises 7 mai 2025 au 31 mars 2029	24 000 \$
SRLPAT/PPDÎ	L'unité de l'Axe 7 mai 2025 au 31 mars 2029	120 000 \$

D'approuver les huit conventions, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2025-05-06 16:01

Signataire :

Valérie G GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1252971001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division en développement social_expertise_soutien administratif et projets divers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière à 8 organismes, totalisant 795 580 \$, incluant les taxes si applicables, pour la réalisation de 8 projets, pour la période du 7 mai 2025 au 31 mars 2029 dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) et approuver les projets de conventions à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 21 juin 2024, le gouvernement du Québec dévoilait son 4e plan d'Action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2024-2029 Mobiliser. Accompagner. Participer., où il s'engage à poursuivre et à bonifier les Alliances pour la solidarité. Les Alliances se déploient au moyen d'ententes qui visent à confier aux partenaires désignés la gestion d'une enveloppe provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) en vue d'un financement de projets.

L'aide financière du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) constitue un important levier financier pour le milieu communautaire, dont l'action vise le développement des potentiels individuels et collectifs et l'amélioration des conditions de vie et du tissu social. La contribution financière du MESS pour la période précédente 2018-2023 a permis de financer annuellement plus de 350 projets réalisés par 280 organismes. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), les arrondissements et les villes liées ne font pas que soutenir financièrement les organismes communautaires, ils créent des liens et recourent à leur savoir-faire pour mieux cerner les enjeux sociaux de leurs milieux respectifs et envisager les meilleures actions sur le terrain.

La Ville de Montréal a élaboré un Cadre de référence 2025-2029 Agir ensemble. Ce cadre, combiné avec le Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2022-2025, permettent d'orienter l'action à mener par les partenaires et les bénéficiaires de la nouvelle convention. Le Cadre de référence 2025-2029 présente la vision et les objectifs communs ainsi que les mécanismes de mise en œuvre qui guideront les partenaires dans la planification et la réalisation des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La vision proposée repose sur les valeurs de dignité, de tolérance, d'inclusion et d'égalité promues par la Charte montréalaise. La vision s'inscrit en continuité avec le plan stratégique Montréal 2030 de la Ville qui réaffirme son engagement en faveur des droits de la personne. Cette vision souligne l'importance d'assurer un accès équitable aux différents services et au soutien de la communauté pour lutter contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle oriente l'action en faveur du respect des droits et de la dignité des personnes pour ainsi assurer une meilleure cohésion sociale. Cela donne aussi la possibilité à chacun de développer son potentiel et de participer pleinement à la société.

La convention d'aide financière MESS-Ville remplace celle couvrant la période 2018-2023. Elle établit les modalités et conditions de versement de cette aide financière de 55 M\$. L'aide financière du MESS vise à soutenir financièrement des initiatives pouvant intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de l'agglomération de Montréal et contribuer, dans le respect de l'autonomie des milieux, au développement de projets diversifiés, notamment sur les priorités nationales suivantes :

- la sécurité alimentaire;

- la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale;
- la lutte contre les préjugés visant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- les réalités et les enjeux propres aux centres-villes, notamment, au regard de la situation de l'itinérance.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Entente :

### **CE24 2017 du 11 décembre 2024**

Autoriser la réception d'une aide financière totalisant 55 000 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) pour lutter contre la pauvreté et l'Exclusion sociale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2029 / Approuver un projet de convention financière entre la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière

### **CG24 0551 du 24 octobre 2024**

Approuver le projet d'avenant modifiant l'administration sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024

### **CG24 0210 du 18 avril 2024**

Autoriser la réception d'une subvention de 11M\$ provenant du ministère responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire pour la prolongation de l'Entente entre la Ville de Montréal et la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet d'avenant à cet effet

### **CG19 0325 du 20 juin 2019**

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées / Approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 / Approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 \$ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées

## **Arrondissement RDP-PAT:**

### **CA24 3006 0157**

Accorder une contribution financière à 4 organismes, totalisant un montant de 228 895\$, incluant les taxes si applicables, pour la réalisation des projets de l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal (AIEM) au montant de 23 755\$, du Centre de promotion communautaire Le Phare au montant de 71 314\$, des Loisirs communautaires Le Relais du Bout au montant de 83 314\$ et d'Équipe RDP au montant de 50 512\$ , pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024). Approuver les projets de convention à cette fin.

### **CA23 3006 0180**

Prolonger le soutien financier accordé en 2023 pour le financement de projets dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024). Le soutien sera accordé aux quatre (4) organismes suivants pour un montant total de 228 895 \$ et ce, jusqu' au 31 mars 2024 : Accueil aux Immigrants de l'Est de Montréal (AIEM) pour un montant de 23 755 \$, Centre de promotion communautaire le Phare pour un montant de 71 314 \$, Loisirs communautaire le Relais du bout pour un montant de 83 314 \$ et Équipe RDP pour un montant de 50 512 \$. Approuver les projets de convention à cet effet.

### **CA22 3003 0035**

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 637 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023); Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, Accueil aux Immigrants de l'Est de Montréal (AIEM) pour un montant de 15 439 \$, Centre de promotion communautaire le Phare pour un montant de 63 000 \$, Loisirs communautaires

le Relais du bout pour un montant de 75 000 \$. Pour la pour la période du 5 avril au 31 mars 2022, Équipe RDP pour un montant de 42 198 \$. Approuver les projets de convention à cet effet.

## DESCRIPTION

À la suite de l'appel à projets Agir ensemble de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles 2025-2029, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029), tenu du 16 décembre 2024 au 13 janvier 2025, 18 organismes ont déposé au total 18 demandes de soutien financier représentant la somme globale de 2 530 808,60\$ (soit 632 702,15 \$ annuellement).

Suite aux recommandations du comité de sélection qui a évalué les projets selon les critères déterminés dans la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029), un montant de 795 580\$ sera octroyé sur le budget disponible de 915 580 \$. Le montant de 795 580\$ a été réparti comme suit :

**Organisme** : Aîné(es) J'écoute en actions

**Projet** : Cinq coins (SSDS 1110)

**Montant total recommandé** : 100 000 \$ ( 25 000 \$ annuellement)

**Résumé du projet** : Le projet « Cinq coins » est une initiative inclusive et intergénérationnelle qui vise à améliorer la qualité de vie des aînés en offrant des activités diversifiées autour de cinq axes : loisirs, santé, alimentation, apprentissage numérique, et sensibilisation, tout en favorisant leur inclusion sociale et leur bien-être.

**Organisme** : Maison des jeunes de RDP

**Projet** : Atelier culinaire pour l'autonomie des jeunes (SSDS 1513)

**Montant** : 120 000 \$ (30 000 \$ annuellement)

**Résumé du projet** : Le projet vise à offrir aux jeunes des ateliers pratiques pour apprendre à cuisiner des repas sains, économiques et nutritifs, renforçant ainsi leur autonomie et leur confiance en eux/elles.

**Organisme** : Équipe RDP

**Projet** : Soutenir et renforcer le pouvoir d'agir des enfants et des familles de RDP (SSDS 1115)

**Montant** : 120 000 \$ (30 000 \$ annuellement)

**Résumé du projet** : Le projet vise à faciliter l'accès aux loisirs pour les familles défavorisées de Rivière-des-Prairies grâce à un soutien financier, tout en offrant un accompagnement psychosocial en milieu communautaire. Le projet inclut également des activités de formation, de sensibilisation et de relation d'aide pour renforcer le bien-être et l'inclusion des enfants et des familles vulnérables.

**Organisme** : Centre de promotion communautaire Le Phare

**Projet** : U.N.I.S (Unique, novateur, inclusif, solidaire) (SSDS 1094)

**Montant** : 103 360 (25 840 \$ annuellement)

**Résumé du projet** : Le projet U.N.I.S. est un projet d'implication citoyenne qui permet aux familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale de recevoir des articles scolaires (Opération Sac-à-Dos) et des denrées alimentaires (Magasin des Fêtes).

**Organisme** : Infologis

**Projet** : La Pointe-de-l'île : mon logement, mon droit (SSDS 1287)

**Montant** : 108 220 \$ (27 055 \$ annuellement)

**Résumé du projet** : Le projet « La pointe de l'île, mon logement, mes droits » consiste à offrir aux locataires plus éloignées géographiquement de nos locaux la possibilité de recevoir de l'aide individuelle à la défense de leurs droits afin qu'ils maintiennent leur logement. Infologis souhaite donc lutter contre le déplacement des ménages locataires en les aidant à améliorer la qualité de leur habitation et les relations avec leur locateur.

**Organisme** : Loisirs communautaires Le Relais du Bout

**Projet** : Accès-Jeunesse (SSDS 1109)

**Montant** : 100 000 \$ (25 000 \$ annuellement)

**Résumé du projet** : Le projet favorise l'accès aux activités de loisirs aux jeunes de 5 à 15 ans issus de familles à faible revenus et/ou vivant avec des contraintes physiques ou neurologiques (Exemples : handicaps divers, physique,

neurosensoriel, TSA, trisomie 21)

**Organisme** : Carrefour familial Les Pitchou

**Projet** : Les Pitchardises (SSDS 1330)

**Montant** : 24 000 \$ (6 000 \$ annuellement)

**Résumé du projet** : Le projet vise l'aménagement d'un local pour et par les familles Pitchou, en friperie. Nommé Les Pitchardises, le local sera aménagé tel une boutique afin d'offrir gratuitement vêtements, jouets, essentiels pour enfants et parents dans la dignité et le respect.

**Organisme** : SRLPAT/PPDÎ

**Projet** : L'unité de l'Axe (SSDS 1331)

**Montant** : 120 000 \$ (30 000 \$ annuellement)

**Résumé du projet** : Le projet vise à favoriser une cohabitation sécuritaire et harmonieuse en créant un environnement inclusif, où le sentiment d'appartenance, de sécurité, l'implication et le bris de l'isolement sont au cœur des actions, afin de soutenir plus de 400 personnes en situation de précarité et confrontées à des facteurs de risque liés à l'exclusion sociale."

## JUSTIFICATION

Ces projets sont conformes aux objectifs du cadre de financement et visent à contribuer à la réduction des inégalités sociales et aux balises de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029). Ils sont également cohérents avec la Planification stratégique 2021-2031 de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (Orientation 1 Favoriser l'épanouissement, l'inclusion et l'engagement de la communauté et Objectif 1.5 S'investir dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale), les priorités identifiées par les Tables de quartier, les Tables sectorielles et les besoins de la population observés et connus en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

La somme nécessaire à ce dossier, soit 795 580 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et financée *dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029)* . Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2025-26	Soutien recommandé 2026-27	Soutien recommandé 2027-28	Soutien recommandé 2028-29	Soutien au projet global (%)
		2022- 23	2023- 23	2024- 25					
Aîné(es) j'écoute en actions	Cinq coins	N/A	N/A	N/A	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	92,6 %
Maison des jeunes de RDP	Atelier culinaire pour l'autonomie des jeunes	N/A	N/A	N/A	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	76,9 %
Équipe RDP	Soutenir et renforcer le pouvoir d'agir des enfants et	42 198 \$	50 512 \$	50 512 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	44 %

	des familles de RDP								
Centre de promotion communautaire Le Phare	U.N.I.S (Unique, novateur, inclusif, solidaire)	63 000 \$	71 314 \$	71 314 \$	25 840 \$	25 840 \$	25 840 \$	25 840 \$	39,46 %
Infologis	La Pointe-de-l'île:, mon logement, mon droit	N/A	N/A	N/A	27 055 \$	27 055 \$	27 055 \$	27 055 \$	49,5 %
Loisirs communautaires Le Relais du Bout	Accès-Jeunesse	25 684 \$	25 684 \$	25 684 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	90,4 %
Carrefour familial Les Pitchous	Les Pitchardises	N/A	N/A	N/A	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	100 %
SRLPAT/PPDÎ	L'unité de l'Axe	28 953,60 \$	28 953,60 \$	28 953,60 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	35,2 %

L'imputation de cette dépense budgétaire est le 1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003664.052141.00000.00000

La demande d'achat est le 869579.

## **MONTRÉAL 2030**

### **Montréal 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités Montréal 2030 suivantes :

6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire;

9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Le test climat ne s'applique pas. Le dossier n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

### **ADS+:**

Ce dossier contribue aux engagements en matière d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle. L'appel de projets a été élaboré en explicitant la nécessité de concevoir des propositions répondant aux besoins de l'ensemble de la population incluant les groupes sociaux vivant des discriminations, en ayant recours à de l'expertise en ADS+ et en intégrant la prise en compte de l'ADS+ dans les critères de sélection.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets soutenus s'adressent tous à des populations vulnérables qui sont touchées de près par la pauvreté et l'exclusion sociale que ce soit des jeunes, des personnes itinérantes ou à risque de l'être, des personnes nouvellement arrivées au Québec??. Plusieurs projets ont pour objectifs la sécurité alimentaire qui est un besoin de base de plus en plus difficile à combler pour une partie de la population vulnérable. La connaissance et le soutien des ressources communautaires pour bâtir un filet social fort est un objectif poursuivi par plusieurs projets et contribue à lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Ghyslain WILSON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Ghyslain WILSON, 17 avril 2025  
Joseph ARAJ, 16 avril 2025  
Isabelle LÉPINE, 16 avril 2025

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine DUFRESNE  
Conseillère en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Karyne ST-PIERRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Le : 2025-04-16





**Dossier # : 1255298013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 4 200 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2025. Autoriser le virement de crédits.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 4 200 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2025;  
D'autoriser le virement de crédits à cet effet;  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2025-04-07 17:18

**Signataire :** Valérie G GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255298013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 4 200 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2025. Autoriser le virement de crédits.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du déploiement de la patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2025, le Regroupement des éco-quartiers sollicite le soutien de l'arrondissement comme commanditaire. Le montant de la contribution financière demandé est de 4 200 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 3007 0203 - Octroi – contribution financière - organisme – regroupement des éco-quartiers – projet – patrouille - année - 2024 – approuver – virement de crédits

CA23 30 03 0058 – Octroi – contribution financière - organisme – regroupement des éco-quartiers – projet – patrouille - année - 2023 – approuver - convention

CA22 30 03 0033 - Octroi- contribution financière - organisme - regroupement des éco-quartiers - projet - patrouille de sensibilisation environnementale - année 2022 - autoriser-virement de crédit

CA21 30 03 0054 - Octroi- contribution financière - regroupement des éco-quartiers - dans le cadre - projet - patrouille - sensibilisation environnementale - année - 2021

**DESCRIPTION**

Présente sur le territoire de l'île de Montréal depuis 2005, le projet de la Patrouille verte en est à sa 21e édition. Cette brigade a comme mission principale de sensibiliser la population montréalaise aux différents enjeux environnementaux, qui touchent de près à leur quotidien et à leur qualité de vie.

La réalisation du projet repose sur un montage financier qui rassemble les contributions financières du programme Emplois d'été Canada, des services centraux de la Ville de Montréal et des arrondissements participants.

En contrepartie, le temps de travail de la Patrouille verte est divisé de la façon suivante :

- 10% du temps est consacré à des activités de formations;

- 45 % du temps est consacré aux mandats communs, convenus avec les services centraux de la Ville de Montréal;
- 45% du temps est consacré aux mandats locaux, convenus avec l'Arrondissement.

Pour l'année 2025, les agents de sensibilisation environnementale aborderont les trois grandes thématiques ci-dessous:

- Gestion responsable des matières résiduelles
- Promotion et protection de la forêt urbaine
- La gestion durable de l'eau – Économie d'eau potable

La contribution financière octroyée servira également à réaliser des actions en lien avec l'agriculture urbaine et la protection de la biodiversité.

Deux patrouilleurs œuvreront sur le territoire de l'arrondissement pendant la période estivale 2025 pour une durée de 9 semaines à raison de 32 heures par semaine. L'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies est responsable de coordonner leurs interventions localement.

## **JUSTIFICATION**

La Patrouille verte joue un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs de l'arrondissement en matière de développement durable et de transition écologique. Elle permet, entre autres, de répondre en partie aux engagements suivants de la Planification stratégique 2021-2030 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles :

- Objectif 5.5 : Augmenter les efforts de sensibilisation des mesures écoresponsables auprès des citoyens, institutions, commerces et industries.
- Actions 5.5.3 : Poursuivre et accentuer les efforts de sensibilisation et de promotion visant la multiplication d'écocitoyens

Par ailleurs, les actions de la patrouille environnementale sont en adéquation avec plusieurs des orientations énoncées dans le Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022, le Plan Climat 2020-2030, le Plan directeur des matières résiduelles 2020-2025 et le plan Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 4 200 \$. L'intervention financière, jointe au présent dossier, précise la source de financement.

## **MONTRÉAL 2030**

Le déploiement de la patrouille de sensibilisation environnementale contribuera à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 (voir grille d'analyse en pièce jointe).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les actions réalisées par la patrouille sont relayées sur les réseaux sociaux de l'Arrondissement, du Regroupement des éco-quartiers et de l'Éco de la Pointe-aux-Prairies.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du déploiement de la patrouille environnementale à partir du lundi 26 mai 2025.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Claudia MIRANDA CORCES)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 3 avril 2025

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maude JETTE-LALONDE  
Agente de recherche en développement  
durable

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2025-04-02



**Dossier # : 1255298014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 2 100 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour l'embauche d'un étudiant dans le cadre de la patrouille de sensibilisation environnementale, pour la période du 26 mai au 27 juillet 2025 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Autoriser le virement à cet effet.

**Il est recommandé :**

- D'octroyer une contribution financière de 2 100 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour l'embauche d'un étudiant dans le cadre de la patrouille de sensibilisation environnementale, pour la période du 26 mai au 27 juillet 2025 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- D'autoriser le virement à cet effet;
- D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-22 13:36

**Signataire :** Thomas RIVARD

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255298014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 2 100 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour l'embauche d'un étudiant dans le cadre de la patrouille de sensibilisation environnementale, pour la période du 26 mai au 27 juillet 2025 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Autoriser le virement à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Éco de la Pointe-aux-Prairies est responsable de coordonner les interventions de la Patrouille verte, brigade issue du programme des Éco-quartiers sur le territoire montréalais.

La présente demande de contribution financière d'un montant de 2 100 \$ permettra à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies d'embaucher un (1) étudiant(e) pour assurer le rôle de la patrouille verte qui permettra à l'organisme de répondre aux mandats locaux de sensibilisation sur le territoire de l'arrondissement, et ce pour une durée de 9 semaines du 26 mai au 27 juillet 2025.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 30 07 0204 – 2 juillet 2024 - Octroyer une contribution financière non récurrente à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies pour l'embauche d'un étudiant dans le cadre de la patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2024; Autoriser le virement de crédits et approuver la convention.

CA23 30 06 0178 – 6 juin 2023 – Octroyer une contribution financière non récurrente à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies pour l'embauche d'un étudiant dans le cadre de la patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2023; Autoriser le virement de crédits et approuver la convention.

CA23 30 03 0058 - 14 mars 2023 - Octroyer une contribution financière non récurrente de 3 600 \$ au Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2023; Approuver le projet de convention.

**DESCRIPTION**

La Patrouille verte est une brigade environnementale dont la mission principale est de sensibiliser la population montréalaise aux différents enjeux environnementaux.

Sa mise en œuvre dépend de contributions financières issues du programme Emplois d'été

Canada, des Services centraux de la Ville de Montréal et des arrondissements participants. Pour 2025, les mandats de la Patrouille verte sont répartis selon la structure suivante :

- 10 % du temps est consacré à des activités de formations;
- 45 % du temps est consacré aux mandats communs, convenus avec les services centraux de la Ville de Montréal;
- 45 % du temps est consacré aux mandats locaux, convenus avec l'arrondissement.

La contribution financière octroyée à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies servira à réaliser des actions en lien avec l'agriculture urbaine et la protection de la biodiversité.

Deux patrouilleurs œuvreront sur le territoire de l'arrondissement pendant la période estivale pour une durée de 9 semaines à 12 semaines. L'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies est responsable de coordonner leurs interventions localement.

## **JUSTIFICATION**

La Patrouille verte joue un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs de l'arrondissement en matière de développement durable. Elle permet, entre autres, de répondre aux engagements suivants de la Planification stratégique 2021-2030 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles :

- Objectif 5.5 : augmenter les efforts de sensibilisation des mesures écoresponsables auprès des citoyens, institutions, commerces et industries;
- Actions 5.5.3 : poursuivre et accentuer les efforts de sensibilisation et de promotion visant la multiplication d'écocitoyens.

Par ailleurs, les actions de la patrouille environnementale sont en adéquation avec plusieurs des orientations énoncées dans le Plan d'action en agriculture urbaine, le Plan Climat 2020-2030, le Plan directeur des matières résiduelles 2020-2025 et le Plan de protection des pollinisateurs 2022-2027.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 2 100 \$ pour la rémunération de ce poste, le temps de coordination sur le terrain des patrouilleurs, les frais de communication et les dépenses matérielles, qui ne sont pas inclus dans le Programme Éco-quartier.

L'intervention financière, jointe au présent dossier, précise la source de financement.

## **MONTRÉAL 2030**

Le déploiement de la patrouille de sensibilisation environnementale contribuera à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 (voir grille d'analyse en pièce jointe).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les actions réalisées par la patrouille sont relayées sur les réseaux sociaux de l'arrondissement et de l'Éco de la Pointe-aux-Prairies.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du déploiement de la patrouille environnementale à partir du mercredi 26 mai 2025.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Claudia MIRANDA CORCES)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 17 avril 2025

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maude JETTE-LALONDE  
Agente de recherche en développement  
durable

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2025-04-17



**Dossier # : 1258559001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 10 612 \$ à l'organisme Jeunes Marins Urbains pour la réalisation du projet de la Zone d'Entraide Maritime et des journées d'activités nautiques en voile-aviron et planche à pagaie pour la période estivale 2025. Approuver la convention et le virement de crédits.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 10 612 \$ à l'organisme Jeunes Marins Urbains pour la réalisation du projet de la Zone d'Entraide Maritime et des journées d'activités nautiques en voile-aviron et planche à pagaie pour la période estivale 2025;

D'approuver la convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'approuver le virement de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-23 20:34

**Signataire :** Thomas RIVARD

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION** Dossier # :1258559001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 10 612 \$ à l'organisme Jeunes Marins Urbains pour la réalisation du projet de la Zone d'Entraide Maritime et des journées d'activités nautiques en voile-aviron et planche à pagaie pour la période estivale 2025. Approuver la convention et le virement de crédits.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme Jeunes Marins Urbains (JMU) utilise la construction navale artisanale et la navigation comme outil de rapprochement et d'inclusion sociale. L'organisme souhaite poursuivre sa mission en offrant à la population de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, des activités de navigation en voile-aviron accessibles à toutes et à tous, permettant ainsi d'encourager la découverte de nos berges, l'autonomie ainsi que la protection du milieu riverain et du patrimoine maritime montréalais.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 3005 0123	Octroyer une contribution financière de 10 404 \$ à l'organisme Jeunes Marins Urbains pour la réalisation des projets de camp de voile-aviron, des journées d'initiation à la navigation et des formations en voile-aviron, pour la période estivale 2024.
CA23 3005 0128	Octroyer une contribution financière, non récurrente, de 10 200 \$ à l'organisme Jeunes Marins Urbains, afin de soutenir la réalisation des projets de camp de voile-aviron et des journées d'initiation à la navigation en voile-aviron, durant la période estivale 2023.
CA22 3005 0105	Accorder une contribution financière non récurrente de 15 000 \$ à l'organisme Jeunes Marins Urbains afin de soutenir la réalisation du projet Camp de voile-aviron pour les enfants de 10 à 14 ans et dans le cadre des journées d'initiation gratuites Aime ton fleuve en voile-aviron, durant la période estivale 2022.

**DESCRIPTION**

L'organisme Jeunes Marins Urbains souhaite positionner l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles comme un lieu central d'activités nautiques à grand impact social et à faible impact environnemental. Par son projet de la Zone d'Entraide Maritime, l'organisme souhaite augmenter l'accessibilité aux activités nautiques non motorisées et augmenter le niveau de sécurité dans un secteur précis et délimité du Fleuve St-Laurent.

Des équipes de bénévoles seront ainsi déployées dans cette "zone" afin d'offrir de l'aide et des conseils aux participantes et participants.

Le projet vise, entre autres à offrir 5000 heures d'activités nautiques gratuites, via le camp de voile-aviron, les initiations et formations à la voile-aviron ainsi que des initiations à la planche à pagaie (nouveau).

Le projet de camp de jour spécialisé en voile-aviron est conçu spécifiquement pour les jeunes de 12 à 14 ans. Durant l'été 2025, la programmation sera offerte à 4 groupes de jeunes (environ 32 jeunes au total) durant deux semaines, soit du 15 au 26 juillet. Le projet se déroulera entièrement dans l'est de Montréal et le camp de base sera établi dans le nouveau pavillon d'accueil nautique de l'organisme au parc Clémentine-De La Rousselière, qui en sera à sa deuxième année d'opérations. Le camp proposé est une formation gratuite à la navigation en voile-aviron et à la découverte du fleuve Saint-Laurent d'une durée de 35 heures, encadrée par du personnel formé et qualifié en matière d'activités de navigation et adaptée pour les jeunes. À noter que plus de 75 % des inscriptions proviennent de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Les journées d'initiation à la voile-aviron visent à offrir plus de 80 initiations gratuites à la navigation sur voile-aviron d'une durée de 1h à 1h30 aux citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au courant de l'été 2025 (les samedis et dimanches des mois de juin à août).

Ces projets constituent également un levier supplémentaire qui s'inscrit dans le plan de développement global de l'organisme.

## **JUSTIFICATION**

Ce soutien financier contribue à la consolidation d'une offre de services d'activités novatrices et accessibles en matière de plein air dans l'arrondissement. Ce type de projet répond directement aux orientations des plans, stratégies et politiques de l'arrondissement : la Planification stratégique 2021-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le Plan bleu-vert, le développement d'activités en plein air « Zone Active », le plan d'action en développement durable et la Politique et le plan d'action en saines habitudes de vie.

De plus, cette offre d'activités nautiques s'inscrit en toute cohérence et adéquation avec le Projet du Corridor Plein Air (Stratégie régionale de financement du plein air Lanaudois) qui vise à donner un accès à l'eau aux citoyennes et citoyens et la mise en valeur de cette richesse collective qu'est le Fleuve St-Laurent.

Le camp spécialisé vise à rejoindre une clientèle adolescente à qui l'offre d'activités estivales est souvent plus restreinte. Afin de favoriser et d'augmenter la participation des jeunes de l'arrondissement, les inscriptions seront gratuites pour la saison estivale 2025 (places limitées). Cela permettra ainsi d'accroître l'accessibilité à ce type d'activité spécialisée pour une clientèle qui pourrait être en situation de vulnérabilité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La demande de soutien financier initiale déposée par l'organisme Jeunes Marins Urbains est de 15 000 \$. Toutefois, le contexte financier actuel permet à l'arrondissement de consolider et maintenir pour l'année en cours l'offre d'activités de ses partenaires. Il n'est donc pas possible de soutenir l'organisme Jeunes Marins Urbains dans ses volontés de développement cette année.

À la suite de l'analyse du dossier, le soutien octroyé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre de la demande de l'organisme est de 10 612 \$, ce qui représente environ 10 % des dépenses liées aux projets. Ce montant servira de financement pour une coordination soutenue tout au long des projets, pour l'achat

d'équipements spécialisés (bateau et équipement de sécurité), pour toute la promotion et communication entourant les projets et certains frais administratifs et d'opérations.

Le financement de cette contribution financière est documenté dans l'intervention financière jointe au présent dossier.

## **MONTRÉAL 2030**

Ces projets s'inscrivent parfaitement dans le cadre du Plan stratégique Montréal 2030, entre autres en soutenant l'orientation d'accélérer la transition écologique. Les projets de Jeunes Marins Urbains répondent également à la priorité d'*Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision* et la priorité suivante, soit d'*Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole*.

Les voiles-avirons et les planches à pagaie sont des embarcations non motorisées à faible impact environnemental. De plus, les voiles-avirons sont construits de manière complètement artisanale grâce à la réutilisation de bois provenant de frênes malades.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce financement, des projets nautiques de cette envergure ne pourront pas se réaliser et la pratique d'activités nautiques non motorisées pourrait être freinée en raison du manque de connaissances et de matériaux spécialisés nécessaires. L'offre pourrait également être grandement réduite et la mise en place des activités de planche à pagaie pourrait être compromise, ce qui n'est pas souhaitable et qui va à l'encontre de nos objectifs de développement en matière de plein air et d'activités sur les berges au sein de l'arrondissement.

Le soutien financier demandé servira également de levier pour solliciter des fonds additionnels à d'autres bailleurs de fonds.

Ce financement permettra à l'organisme de consolider sa présence dans l'arrondissement par l'animation et la mise en place du pavillon d'accueil au parc Clémentine-De La Rousselière, en plus de poursuivre la création de noyaux de personnes intéressées par la pratique de la voile-aviron et de la planche à pagaie parmi les résidentes et résidents de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme est responsable des opérations de communication concernant ces divers projets estivaux. Le tout s'effectuera en continu tout l'été via les familles, les organismes communautaires et les divers réseaux de l'organisme (Site Internet, Facebook, etc.). Jeunes Marins Urbains bénéficiera également d'un soutien de l'arrondissement, tel que décrit dans le cadre de référence de soutien aux organismes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La réalisation des projets est du 1er juin au 30 septembre 2025. Un rapport d'activités sera transmis au plus tard, 30 jours après la fin du projet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Ghyslain WILSON)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 14 avril 2025

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve LAVIOLETTE  
Agente de développement

### **ENDOSSÉ PAR**

Karyne ST-PIERRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

Le : 2025-04-07



**Dossier # : 1259366013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 8 000 \$ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation de distributions de compost, de paillis et de végétaux au printemps et à l'automne 2025. Approuver la convention et le virement de crédits.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 8 000 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation de distributions de compost, de paillis et de végétaux, au printemps et à l'automne 2025;

D'approuver la convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'autoriser le virement de crédits à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2025-04-11 13:43

Signataire :

Valérie G GAGNON

---

Directrice  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259366013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 8 000 \$ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation de distributions de compost, de paillis et de végétaux au printemps et à l'automne 2025. Approuver la convention et le virement de crédits.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la réalisation des distributions de compost, de paillis et de végétaux, l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies sollicite le soutien de l'arrondissement pour un montant de 8 000 \$. Pour l'année 2025, l'organisme propose encore une fois de bonifier la distribution avec l'ajout de végétaux favorables aux pollinisateurs, y compris des végétaux attirants les ennemis naturels des pucerons.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 30 12 0416** - octroi - contribution financière - Éco de la Pointe-aux-Prairies - Réalisation - distributions - compost - paillis - végétaux - printemps - automne - 2024 - approuver - convention - virement de crédits

**CA23 30 03 0060** - octroi - contribution financière - non récurrente - Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation - distributions - compost - paillis - végétaux - printemps - automne 2023- autoriser virement de crédit - approuver- convention.

**CA21 30 12 0346** - octroi - convention de services de gré à gré - organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation du plan d'action 2022 - programme éco-quartier - 1er janvier au 31 décembre 2022 - autoriser virement de crédit.

**CA20 30 12 0363** - approbation - convention - contribution - organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation - programme éco-quartier - année 2021 - autoriser - virement - crédit.

**DESCRIPTION**

Depuis plusieurs années, l'Éco de la Pointe-aux-Prairies coordonne, dans chacun des quartiers de l'arrondissement, la réalisation de quatre distributions de végétaux, de compost et de paillis au cours de l'année à l'intention des résidents et résidentes de l'arrondissement. Organisés au printemps et à l'automne, grâce au soutien d'une dizaine de bénévoles, ces événements favorisent l'adoption de bonnes pratiques en matière de jardinage écologique, en plus de participer à la valorisation de matières organiques. Les matières fournies par l'arrondissement en vue d'une distribution sont issues du compostage des résidus verts

récupérés lors des collectes et de l'élagage des arbres du domaine public.

Dans la foulée de l'adoption de Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022, les distributions ont été bonifiées à l'automne 2020 avec l'ajout de végétaux comestibles, une façon concrète d'encourager la population à produire, localement, des aliments frais et biologiques. Désormais, la population peut donc également se procurer des plantes potagères et des fines herbes et ce, sur inscription. Ce mode de fonctionnement permet, d'ailleurs, de réduire l'attente aux sites de distributions et de mieux gérer les quantités limitées afin qu'un maximum de citoyens et citoyennes puissent en profiter.

## **JUSTIFICATION**

Le projet s'inscrit dans le cadre la stratégie globale mise en place afin de répondre aux différents engagements en matière de développement durable :

Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 de la Ville de Montréal :

- Objectif 5 : favoriser une agriculture urbaine écologique et en harmonie avec la biodiversité;
- Action 5.2 : favoriser la production de compost local, de qualité et faciliter sa distribution.

Planification stratégique 2021-2030 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles :

- Objectif 5 : augmenter les efforts de sensibilisation des mesures écoresponsables auprès des citoyens, institutions, commerces et industries;
- Action 5.5.1 : mettre en place divers moyens et incitatifs pour favoriser les gestes et comportements écoresponsables.

Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles :

- Orientation 2 : favoriser et faciliter une diversité de projets citoyens;
- Action 2.3 : distribuer des plantes comestibles aux citoyens et réaliser une fiche d'entretien.

Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027 :

- Axe 2 : améliorer les conditions de vie des pollinisateurs;
- Action 2.2 : augmenter le pourcentage d'espèces de végétaux nectarifères et indigènes (dont les asclépiades) lors des campagnes des distributions des végétaux à la population par les arrondissements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 8 000 \$ pour la réalisation de distributions de compost, de paillis et de végétaux au printemps et à l'automne 2025 par l'Éco de la Pointe-aux-Prairies. L'intervention financière, jointe au présent dossier, précise la source de financement.

## **MONTRÉAL 2030**

La réalisation du projet contribuera à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, tel que précisé dans la grille d'analyse en pièce jointe.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si la décision n'est pas adoptée, nos citoyennes et citoyens bien habitués à recevoir les végétaux gratuitement, se verront alors privés du plaisir de participer à l'embellissement de leur cadre de vie.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion des distributions sera effectuée par l'Éco de la Pointe-aux-Prairies. En soutien à l'organisme, des communications seront également diffusées par l'intermédiaire des différents moyens de communication de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Distributions printanières : mai 2025

Distributions automnales : septembre 2025

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 3 avril 2025

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maude JETTE-LALONDE  
Agente de recherche en développement durable

### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2025-04-02



**Dossier # : 1254731001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sport_régie et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une subvention, sous la forme de gratuité de prêt de matériel et d'installations, à l'Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT), pour la saison 2025.

Il est recommandé :

D'octroyer une subvention, sous la forme de gratuité de prêt de matériel et d'installations, à l'Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT), en permettant à l'organisme d'utiliser le parc Clémentine-De La Rousselière pour l'organisation des parties des Jets La Cave de Montréal pour la saison 2025.

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2025-03-18 11:41

Signataire :

Valérie G GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1254731001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sport_régie et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une subvention, sous la forme de gratuité de prêt de matériel et d'installations, à l'Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT), pour la saison 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour la saison 2025, l'Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT) accueillera les parties des Jets La Cave de Montréal au parc Clémentine-De La Rousselière. Cette équipe fait partie de la Ligue de baseball majeur du Québec. L'Arrondissement souhaite favoriser l'intégration de cette équipe de baseball pour une dixième saison. L'arrondissement propose donc d'accorder une subvention non récurrente à l'Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT), sous la forme de gratuité de prêt de matériel et d'installations pour la saison 2025 des Jets La Cave de Montréal au parc Clémentine-De La Rousselière.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 30 05 0121	Octroi - Subvention non-récurrente - Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT) - Forme de gratuité de prêt de matériel et installations - Saison 2024
CA23 30 05 0125	Octroi - Subvention non-récurrente - Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT) - Forme de gratuité de prêt de matériel et installations - Saison 2023
CA22 30 05 0116	Octroi - Subvention non-récurrente - Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT) - Forme de gratuité de prêt de matériel et installations - Saison 2022
CA21 30 04 0101	Octroi - Subvention non-récurrente - Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT) - Forme de gratuité de prêt de matériel et installations - Saison 2021

**DESCRIPTION**

Depuis l'été 2016, les Jets La Cave de Montréal est la seule équipe de la métropole à faire partie de la Ligue de Baseball majeur du Québec (LBMQ) et cette ligue existe depuis 2002. Pour la saison 2025, elle comptera onze clubs. Cette démarche s'inscrit dans la Politique de Baseball de Montréal mise sur pied en 2015 et qui vise à populariser les sports de balle et, à terme, ramener une équipe professionnelle à Montréal. Pour ce faire, plusieurs améliorations au terrain Clémentine-De La Rousselière furent réalisées pour répondre aux spécificités liées

au calibre de la LBMQ.

## **JUSTIFICATION**

La réussite d'une saison nécessite diverses ressources matérielles et financières d'opération. À cet effet, l'Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT) prélèvera un droit d'entrée pour les parties de la LBMQ. Sans cette subvention, les droits d'entrées serviraient seulement à défrayer le coût de 16 \$/h, soit 3h par partie que l'arrondissement doit appliquer, selon sa tarification. Cette subvention permettra ainsi à l'Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT) de générer des revenus qui seront réinvestis au sein de l'organisation. De plus, afin d'amoindrir la nuisance sonore, il est demandé à l'organisme de rediriger les haut-parleurs vers le champ centre, à un maximum de 80 décibels et le son doit être diminué à 22h15. Finalement, il est demandé de les utiliser seulement lors des parties des Jets La Cave, soit le senior élite de l'ABAPAT.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon la politique de tarification 2025, voici les détails de la valeur de la location :

Jets La Cave

Nombre de parties à domicile dans la saison régulière : 15

Prix de location par partie : 3h x 16 \$/h = 48 \$

Total de la valeur pour la saison régulière : 720 \$

Nombre de parties potentielles à domicile lors des séries éliminatoires : 12

Prix de location par partie : 3h x 16 \$/h = 48 \$

Total de la valeur maximale pour les séries éliminatoires : 576 \$

Valeur maximale de la gratuité accordée : 1296 \$

## **MONTRÉAL 2030**

Plan stratégique Montréal 2030 : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

ADS+ : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les dépenses liées à l'accueil et l'organisation d'un club de la LBMQ sont élevées et doivent être prises en charge en partie par des commandites ou par le prélèvement des droits d'entrée. Si l'arrondissement n'octroie pas la subvention, l'équilibre budgétaire de cette organisation pourrait en être affecté.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les opérations de communication sont gérées par les Jets La Cave de Montréal. Le soutien de l'arrondissement sera précisé.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuée, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Ghyslain WILSON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 10 mars 2025  
Ghyslain WILSON, 10 mars 2025

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Melyzane MARION  
Agente de développement sports, loisirs et  
dév. social

#### **ENDOSSÉ PAR**

Karyne ST-PIERRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

Le : 2025-03-10



**Dossier # : 1256585001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sport_régie et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une subvention, sous la forme de gratuité d'une valeur de 3 570,56 \$ taxes incluses, à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour l'utilisation de l'aréna Rodrigue-Gilbert dans le cadre de l'événement « Souper Homard » qui aura lieu le 23 mai 2025 pour financer la distribution de petits déjeuners dans la Pointe-de-l'île.

Il est recommandé :

D'octroyer une subvention, sous la forme de gratuité, d'une valeur de 3 570,56 \$ taxes incluses, à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour l'utilisation de l'aréna Rodrigue-Gilbert dans le cadre de l'événement « Souper Homard » qui aura lieu le 23 mai 2025 pour financer la distribution de petits déjeuners dans la Pointe-de-l'île.

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2025-04-29 17:22

**Signataire :**

Valérie G GAGNON

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1256585001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sport_régie et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une subvention, sous la forme de gratuité d'une valeur de 3 570,56 \$ taxes incluses, à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour l'utilisation de l'aréna Rodrigue-Gilbert dans le cadre de l'événement « Souper Homard » qui aura lieu le 23 mai 2025 pour financer la distribution de petits déjeuners dans la Pointe-de-l'île.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Comme pour les éditions de 2024, 2023, 2020, 2019, il est proposé de déroger à la tarification prévue au règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA23-30119) applicable à ce type d'événements organisés par des organismes reconnus selon la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA24 30 04 0080	Octroyer à Action Secours Vie d'Espoir une subvention sous forme de gratuité d'une valeur de 3380,95 \$ toutes taxes incluses pour l'utilisation de l'aréna Rodrigue-Gilbert dans le cadre de l'événement "Souper Homard" qui aura lieu le 31 mai 2024.
Résolution CA23 30 05 0126	D'octroyer une subvention, sous la forme de gratuité à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir, pour l'utilisation de l'aréna Rodrigue-Gilbert, dans le cadre de la réalisation de son événement « Souper Homard », qui aura lieu le 2 juin 2023.
Résolution CA20 30 02 0017	OCTROI - SUBVENTION - ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR, SOUS FORME DE GRATUITÉ - UTILISATION DE L'ARÉNA RODRIGUE-GILBERT - ÉVÉNEMENT "SOUPER HOMARD" - 23 MAI 2020
Résolution CA19 30 06 0187	Ratifier l'octroi d'une subvention à la Fondation des gens d'affaires et des industries de la PÎ, sous la forme de gratuité pour l'organisation de l'événement «Souper Homard», ayant eu lieu le samedi 25 mai 2019 de 15 h à 23 h, à l'École secondaire de Pointe-aux-Trembles, le montant étant appliqué en réduction du tarif régulier de prêt d'équipement.

**DESCRIPTION**

Le souper homard est un événement caritatif chapeauté par l'organisme Action Secours Vie d'Espoir et organisé en collaboration avec la chambre de commerce des gens d'affaires. La tenue de cette activité permet de soutenir une cause sociale, soit celle de distribuer de petits déjeuners dans sept écoles du Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île.

## JUSTIFICATION

La tarification pour le prêt de local amoindrirait le financement et les sommes recueillies de l'activité. Cette mesure n'est pas récurrente pour les événements futurs du demandeur.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail de la valeur se détaille comme suit :

Location - ARÉNAS	tarif/h	Heures	TOTAL
Location aréna: organisme reconnu	89,00 \$	20	1780,00 \$
Personnel (surveillance ), incluant frais administratifs et charges sociales	54,39 \$	17	924,63 \$
Personnel (Entretien, temps et demi), incluant frais administratifs et charges sociales	66.61 \$	13	865,93 \$
<b>TOTAL</b>			<b>3 570,56 \$</b>

## MONTREAL 2030

La grille d'analyse Montréal 2030 est en pièce jointe. L'événement répond aux priorités suivantes :

Priorité 5. Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles;

Priorité 6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire;

Priorité 9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;

Priorité 18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;

Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Offre d'événement de proximité pouvant intéresser les citoyens de l'arrondissement. De plus, les profits générés par l'événement du "Souper Homard" vont directement à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication sont gérées par les promoteurs.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Ghyslain WILSON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 14 avril 2025  
Ghyslain WILSON, 14 avril 2025

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie CLOUTIER  
Régisseuse

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-07

Karyne ST-PIERRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements



**Dossier # : 1259366015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver deux conventions de prêt d'espaces extérieurs, à titre gratuit, d'une durée de trois ans, entre l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et deux organisations de l'appel à projets communautaires pour la réalisation de deux jardins collectifs sur des sites municipaux.

Il est recommandé :

D'approuver la convention de prêt d'un espace extérieur, à titre gratuit, d'une durée de trois ans, entre l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et le Centre des femmes Rivière-des-Prairies pour la réalisation d'un jardin collectif sur une parcelle du lot 1 617 312;

D'approuver la convention de prêt d'un espace extérieur, à titre gratuit, d'une durée de trois ans, entre l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et le 266e Groupe Scout de la Pointe-de-l'Île pour la réalisation d'un jardin collectif sur une parcelle du lot 1 092 602.

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-23 10:36

**Signataire :** Thomas RIVARD

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1259366015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver deux conventions de prêt d'espaces extérieurs, à titre gratuit, d'une durée de trois ans, entre l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et deux organisations de l'appel à projets communautaires pour la réalisation de deux jardins collectifs sur des sites municipaux.

**CONTENU****CONTEXTE**

En 2024, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles lançait la troisième édition de l'appel à projets communautaires en agriculture urbaine, issu de la Politique en agriculture urbaine de l'Arrondissement.

L'appel à projets communautaires en agriculture urbaine avait pour objectifs de :

- encourager et de promouvoir le développement d'une agriculture urbaine plurielle et innovante sur le territoire par la mise en place d'un cadre qui permet de multiplier les projets;
- augmenter la superficie consacrée à l'agriculture urbaine et bonifier l'offre d'espaces dédiés à la production d'aliments frais dans les secteurs moins bien desservis en la matière;
- apporter des réponses concrètes aux enjeux alimentaires, sociaux ou environnementaux présents sur le territoire;
- soutenir les organisations et groupes dans la mise en place de leur projet communautaire en leur offrant une aide financière et un accompagnement professionnel.

Pour l'édition 2024-2025, trois organismes ont pu bénéficier du soutien financier de l'Arrondissement. Parmi ces organisations, deux d'entre elles visaient l'installation de jardin collectif sur le domaine public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 30 10 0275 - Octroyer - trois- contributions financières - réalisation - initiatives - proposées - appel à projets - agriculture urbaine - arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - 1er octobre 2024 au 31 décembre 2025 - Centre des femmes Rivières-des-Prairies 0 Centre de service scolaire de la Pointe-de-l'Île - pour et au nom - École secondaire Jean-Grou - 266e Groupe scout de la Pointe-de-l'Île - approuver - conventions - virements de crédits

CA23 30 04 0091 - Octroyer six contributions financières pour la réalisation d'initiatives

proposées dans le cadre de l'appel à projets en agriculture urbaine de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles- 15 avril au 31 décembre 2023- Approuver les conventions.

## DESCRIPTION

Les conventions de prêt d'espaces extérieurs, qui ciblent des parcelles de terrain pour la réalisation de deux jardins collectifs permettront d'encadrer les activités du Centre des femmes de Rivière-des-Prairies et du 266e Groupe scout de la Pointe-de-l'Île.

La création de ces jardins a pour objectifs de mettre sur pied des jardins collectifs en bac. Plus précisément :

- L'OBNL du Centre des femmes Rivière-des-Prairies a proposé à l'arrondissement un projet de jardin collectif d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> sur le terrain du parc Molise, soit le lot 1 617 312.
- L'OBNL du 266e Groupe Scout de la Pointe-de-l'Île a proposé à l'arrondissement un projet de jardin collectif d'une superficie de 10 m<sup>2</sup> aux abords du chalet de parc sur le terrain du parc Saint-Jean-Baptiste (non visé par les travaux prévus au parc Saint-Jean-Baptiste), soit le lot 1 092 602.

L'utilisation de ces parcelles serait minimalement d'une durée de trois ans. L'occupation de ces espaces extérieurs serait transitoire afin de profiter du terrain jusqu'à ce que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles les récupère à d'autres fins. Les termes de ce prêt sont définis dans la convention de prêt d'un espace extérieur.

## JUSTIFICATION

L'utilisation de parcelles de terrain (lots 1 617 312 et 1 092 602) permettra la mise en place de deux jardins collectifs. Ces projets d'agriculture urbaine s'inscrivent dans le cadre de l'appel à projets communautaires en agriculture urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et se reflètent dans ses différentes politiques et planifications :

### **Plan d'actions en agriculture urbaine 2020-2022**

- Orientation 3 : Soutenir et appuyer les projets communautaires sur le territoire
- Action 3.2- Lancer un appel à projets communautaires
- Action 3.3- Soutenir financièrement des projets d'agriculture urbaine communautaires

### **Planification stratégique 2021-2030 de RDP-PAT**

- Orientation 5 : Adopter des initiatives innovantes et mobilisatrices en matière de transition écologique
- Objectif 5.6 - Accroître l'autonomie alimentaire sur le territoire par l'agriculture urbaine plurielle et innovante

### **Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026**

- Orientation 3 : Encourager une agriculture urbaine résiliente et écologique
- Action 5.4 - Encourager les projets d'aménagements comestibles et de mini forêts nourricières
- Action 5.5 - Favoriser l'intégration des arbres fruitiers dans les projets de verdissement

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

## **MONTRÉAL 2030**

La réalisation du projet contribuera à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, tel que précisé dans la grille d'analyse en pièce jointe.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas autoriser l'octroi des prêts d'espaces extérieurs aux organismes retenus aurait un impact quant à l'atteinte des objectifs de l'arrondissement en matière d'agriculture urbaine.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes seront responsables de promouvoir les activités réalisées dans le cadre de leur initiative, dans le respect des normes du protocole de visibilité. L'équipe des communications de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'Éco de la Pointe-aux-Prairies pourront offrir un soutien en fonction des ressources et de l'espace disponible dans les différents moyens de communication.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Convention de prêt d'espaces extérieurs: Mai 2025  
Réalisation des jardins collectifs : Été-automne 2025  
Fin des conventions de prêt d'espaces extérieurs : Mai 2028

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 14 avril 2025

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maude JETTE-LALONDE  
Agente de recherche en développement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2025-04-10

durable



**Dossier # : 1255298009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature d'une entente avec l'organisme GÉRER SON QUARTIER pour les travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel Coulée Grou, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé :

- D'autoriser la signature d'une entente avec GÉRER SON QUARTIER, pour les travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel Coulée Grou, dans le district de la Pointe-aux-Prairies;
- D'autoriser la mairesse de l'arrondissement, Mme Caroline Bourgeois et le secrétaire d'arrondissement, M. Joseph Araj, à signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ladite entente d'infrastructures.

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2025-05-02 07:54

Signataire :

Valérie G GAGNON

---

Directrice  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255298009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature d'une entente avec l'organisme GÉRER SON QUARTIER pour les travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel Coulée Grou, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013) de la Ville de Montréal prévoit la signature d'une entente entre l'arrondissement et les promoteurs pour tout projet résidentiel qui nécessite la mise en place d'infrastructures municipales. Une entente doit être signée entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et GÉRER SON QUARTIER, pour réaliser des infrastructures municipales qui permettront de desservir le projet résidentiel Coulée Grou.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM03 0357, 1<sup>er</sup> mai 2003 : adoption du règlement 03-066 modifiant le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoir du conseil municipal aux conseils d'arrondissement (02-002) leur permettant l'application du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels (dossier 1030631001);

CM03 0366, 1<sup>er</sup> mai 2003 : dépôt du rapport de consultation et adoption du règlement 02-193 (devenu 08-013) sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels (dossier 1021335007);

CM03 0444, 26 mai 2003 : adoption du règlement relatif au financement des infrastructures nécessaires à la réalisation de projets de construction résidentielle.

**DESCRIPTION**

Le projet d'entente doit être approuvé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et GÉRER SON QUARTIER, le Promoteur, pour l'installation de conduites secondaires d'aqueduc sur la rue Sherbrooke Est afin de desservir le projet résidentiel à construire sur le lot 1 875 285 dans le district de la Pointe-aux-Prairies (voir plan cadastral en pièces jointes) ainsi que les travaux de raccordements du projet à conduite pluviale et au collecteur sanitaire existants.

Suivant la signature de l'entente et l'obtention de toutes les autorisations requises auprès des services concernés, le promoteur procédera à la réalisation des travaux.

La Direction de la gestion des actifs (DGA) sera responsable de l'approbation et des acceptations provisoires et finales des réseaux d'aqueduc.

La Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement sera responsable de la supervision des travaux d'aqueduc, de raccordements à l'égout pluvial et au collecteur sanitaire existants, des réfections de chaussées, du terre-plein, bordures et pavage.

## **JUSTIFICATION**

La signature de cette entente permettra la réalisation d'un important projet résidentiel dont le nombre total prévisionnel d'unités avoisinera les 400.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût selon l'estimation reçue du promoteur (annexe 6 en pièce jointe) pour la réalisation des travaux d'infrastructures est de quatre cent soixante-cinq mille six cent soixante-dix-sept dollars et quarante-huit cents, incluant toutes les taxes applicables, et se détaille comme suit :

- Travaux d'égout : 26 731,69 \$;
- Travaux d'aqueduc : 193 732,88 \$ incluant les taxes;
- Travaux de voirie (chaussées, pavage, bordures,..) : 245 212,93 \$.

Le coût des travaux sera assumé à 100 % par le promoteur.

Le promoteur assumera également les frais suivants, qu'il s'engage à déposer à la Ville, à titre d'acompte. Les montants précisés ci-dessous n'étant que des estimations, seront ajustés aux coûts réels à la fin des travaux, tel qu'indiqué dans le protocole.

- Honoraires et déboursés pour la surveillance des travaux d'infrastructures, gestion de circulation et signalisation estimés à 46 568 \$ incluant les taxes.
- Frais et honoraires pour le contrôle qualitatif et quantitatif des matériaux estimés à 21 000 \$, incluant les taxes représentant environ 4,5 % du coût des travaux d'infrastructures sur site.
- Frais pour le suivi Traces Québec estimés à 2 000 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Le Projet contribue à l'atteinte des priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, mais il ne contribue pas à l'atteinte des engagements en changements climatiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : été 2025.

Fin des travaux : été 2026.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

services juridiques

---

#### **Parties prenantes**

Yann LESSNICK, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Roger KANYINDA, Service de l'eau

Lecture :

Joseph ARAJ, 2 mai 2025

Roger KANYINDA, 16 avril 2025

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Amar SADOON  
ingenieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2025-04-16



**Dossier # : 1257960008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de mars 2025 et en matière de ressources financières pour la période du 22 février au 28 mars 2025. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de mars 2025 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mars 2025.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de mars 2025 et en matière de ressources financières pour la période du 22 février au 28 mars 2025.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de mars 2025 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mars 2025.

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-16 09:15

**Signataire :** Thomas RIVARD

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION****Dossier # :1257960008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de mars 2025 et en matière de ressources financières pour la période du 22 février au 28 mars 2025. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de mars 2025 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mars 2025.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoît PELLAND  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2025-04-16

**Dossier # : 1259907004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 2 000 \$ à l'Artère de l'Est, 1 000 \$ à Pointe-aux-Fêtes, 500 \$ à Initiative 1,2,3 GO ! Rivière-des-Prairies, 300 \$ au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) pour et au nom de l'École secondaire Daniel-Johnson, 300 \$ à Croc Bouffe et 300 \$ à Les Voix de l'Île, le tout pour l'organisation de leurs activités.

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 2 000 \$ à l'Artère de l'Est, pour des ateliers de cuisine avec les jeunes bénéficiaires;
- 1 000 \$ à Pointe-aux-Fêtes, pour l'organisation de son événement de la fête nationale qui aura lieu le 24 juin 2025 au parc Saint-Jean Baptiste;
- 500 \$ à Initiative 1,2,3 GO ! Rivière-des-Prairies, pour l'organisation de l'édition 2025 de la fête de la famille qui aura lieu le 28 juin 2025 au parc Ferdinand-Biondi;
- 300 \$ \$ au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) pour et au nom de l'École secondaire Daniel-Johnson, pour l'organisation d'un cocktail réseautage et Gala méritas 2025 pour encourager la persévérance scolaire et les efforts académiques des jeunes de l'arrondissement qui aura lieu le 4 juin 2025;
- 300 \$ à Croc Bouffe afin d'inaugurer deux Croc-Bouffe sur le territoire de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- 300 \$ à Les Voix de l'Île pour l'organisation de trois concerts au printemps 2025 qui auront lieu le 30 mai, le 31 mai et le 1er juin 2025 au 7000, rue Marie-Victorin.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2025-05-05 14:35

Signataire :

Valérie G GAGNON

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1259907004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 2 000 \$ à l'Artère de l'Est, 1 000 \$ à Pointe-aux-Fêtes, 500 \$ à Initiative 1,2,3 GO ! Rivière-des-Prairies, 300 \$ au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) pour et au nom de l'École secondaire Daniel-Johnson, 300 \$ à Croc Bouffe et 300 \$ à Les Voix de l'Île, le tout pour l'organisation de leurs activités.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.  
 L'octroi de ces contributions financières doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière aux organismes suivants :

- 2 000 \$ à l'Artère de l'Est, pour des ateliers de cuisine avec les jeunes bénéficiaires;
- 1 000 \$ à Pointe-aux-Fêtes, pour l'organisation de son événement de la fête nationale qui aura lieu le 24 juin 2025 au parc Saint-Jean Baptiste;
- 500 \$ à Initiative 1,2,3 GO ! Rivière-des-Prairies, pour l'organisation de l'édition 2025 de la fête de la famille qui aura lieu le 28 juin 2025 au parc Ferdinand-Biondi;
- 300 \$ \$ au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) pour et au nom de l'École secondaire Daniel-Johnson, pour l'organisation d'un cocktail réseautage et Gala méritas 2025 pour encourager la persévérance scolaire et les efforts académiques des jeunes de l'arrondissement qui aura lieu le 4 juin 2025;
- 300 \$ à Croc Bouffe afin d'inaugurer deux Croc-Bouffe sur le territoire de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- 300 \$ à Les Voix de l'Île pour l'organisation de trois concerts au printemps 2025 qui auront lieu le 30 mai, le 31 mai et le 1er juin 2025 au 7000, rue Marie-Victorin.

**JUSTIFICATION**

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de 4 400 \$ sont prévus et réservés au budget de fonctionnement à la Division Soutien aux élus locaux, Conseil et soutien aux instances politiques, Contributions financières.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux objectifs de Montréal 2030 en matière d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, par la participation publique des personnes âgées et des jeunes.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Claudia MIRANDA CORCES)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Ana Karen GARCIA OROZCO  
Technicienne au Greffe et Archives

#### ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2025-04-17



**Dossier # : 1259322002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA25-30127 intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles » (RCA14-30064).

Il est recommandé:

De donner suite à la procédure d'adoption du règlement numéro RCA25-30127 intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles » (RCA14-30064).

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-21 15:33

**Signataire :** Thomas RIVARD

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1259322002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA25-30127 intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles » (RCA14-30064).

**CONTENU****CONTEXTE**

En 2024, une remise en question de l'usage du règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement a eu lieu. La Ville de Montréal a alors convenu qu'un code de vie répondait mieux à ses intentions et besoins.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 30 06 0202 - 1140751001: adoption du règlement numéro RCA14-30064 intitulé : « Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

**DESCRIPTION**

Par ce sommaire, nous souhaitons procéder à l'abrogation du règlement relatif aux bibliothèques dans le but de mettre en place un code de vie.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative d'adoption de règlement.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suivi de la procédure d'adoption habituelle d'adoption du règlement par le conseil d'arrondissement.

Publication d'un avis public relativement à l'entrée en vigueur du règlement sur le site web de l'arrondissement, conformément au règlement RCA23-30115.

Entrée en vigueur du règlement le 1er septembre 2025 et abrogation du RCA14-30064.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Karyne ST-PIERRE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Frederik VACHON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Karyne ST-PIERRE, 16 avril 2025

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joseph ARAJ  
Secrétaire d'arrondissement

### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2025-04-16



**Dossier # : 1259322002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA25-30127 intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles » (RCA14-30064).

Il est recommandé:

De donner suite à la procédure d'adoption du règlement numéro RCA25-30127 intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles » (RCA14-30064).

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-21 15:33

**Signataire :** Thomas RIVARD

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1259322002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA25-30127 intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles » (RCA14-30064).

**CONTENU****CONTEXTE**

En 2024, une remise en question de l'usage du règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement a eu lieu. La Ville de Montréal a alors convenu qu'un code de vie répondait mieux à ses intentions et besoins.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 30 06 0202 - 1140751001: adoption du règlement numéro RCA14-30064 intitulé : « Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

**DESCRIPTION**

Par ce sommaire, nous souhaitons procéder à l'abrogation du règlement relatif aux bibliothèques dans le but de mettre en place un code de vie.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative d'adoption de règlement.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suivi de la procédure d'adoption habituelle d'adoption du règlement par le conseil d'arrondissement.

Publication d'un avis public relativement à l'entrée en vigueur du règlement sur le site web de l'arrondissement, conformément au règlement RCA23-30115.

Entrée en vigueur du règlement le 1er septembre 2025 et abrogation du RCA14-30064.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Karyne ST-PIERRE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Frederik VACHON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Karyne ST-PIERRE, 16 avril 2025

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joseph ARAJ  
Secrétaire d'arrondissement

### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2025-04-16

**Dossier # : 1255909004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption des règlements RCA09-Z01-060, RCA09-L01-005 et RCA09-PIIA01-010 dont l'objet vise à assurer la concordance et la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié)

Il est recommandé

D'adopter les règlements suivants pour fins de concordance et de conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) :

- Le Règlement numéro RCA09-Z01-060 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RCA09-Z01 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, tel que modifié, dont l'objet vise à assurer la concordance et la conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) »;
- Le Règlement numéro RCA09-L01-005 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro RCA09-L01 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, tel que modifié, dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) »;
- Le Règlement numéro RCA09-PIIA01-010 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro RCA09-PIIA01 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, tel que modifié, dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) ».

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-23 12:43

**Signataire :**

Thomas RIVARD

---

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255909004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption des règlements RCA09-Z01-060, RCA09-L01-005 et RCA09-PIIA01-010 dont l'objet vise à assurer la concordance et la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié)

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), en vigueur depuis le 1er avril 2015, a fait l'objet de modification récemment. Ces modifications sont introduites dans les règlements numéro RCG 14-029-6 et RCG 14-029-7 adoptés par le conseil d'agglomération de Montréal le 21 novembre 2024. Les modifications du schéma visent, entre autres, à contribuer à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération, à apporter des modifications aux affectations du territoire et à retirer l'encadrement découlant de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI), laquelle a été abrogée suivant l'entrée en vigueur du « régime transitoire » par le gouvernement du Québec.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme oblige notamment les municipalités locales et les arrondissements de la Ville de Montréal à adopter, suivant l'entrée en vigueur du schéma modifié, des règlements de concordance afin d'intégrer et mettre en œuvre les nouvelles dispositions provenant du Schéma et de son document complémentaire.

Il est donc nécessaire de procéder à la modification des règlements d'urbanisme suivants, par le biais de règlements de concordance afin de donner suite à cette obligation légale:

1. Règlement de zonage (RCA09-Z01)
2. Règlement de lotissement (RCA09-L01)
3. Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG25 0079 – 20 février 2025 - Adopter le document d'accompagnement du Règlement RCG 14-029-7 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (dossier 1253422002).

CG25 0078 – 20 février 2025 - Adopter le document d'accompagnement du Règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (dossier 1253422001).

CG24 0687 – 21 novembre 2024 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin d'intégrer les changements apportés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme visant le contenu du Schéma, de retirer l'encadrement des rives, du littoral et des zones inondables, d'intégrer le Réseau express métropolitain et les aires TOD correspondantes, et d'apporter des changements aux grandes affectations du territoire (RCG14-029-6) (dossier 1233422002).

CG24 0686 : 21 novembre 2024 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération (RCG14-029-7) (dossier 1233422001)

CG15 0055 – 29 janvier 2015 - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma d'aménagement et de développement (dossier 1140219001).

## DESCRIPTION

### Les modifications suivantes ont été effectuées au Règlement de zonage RCA09-Z01 :

- Ajout des définitions « Aire de protection d'un milieu humide » et « Étude de caractérisation »;
- La suppression des dispositions applicables à la rive, au littoral et à une plaine inondables, lesquelles découlent de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Cette Politique a été abrogée à la suite de l'entrée en vigueur du « régime transitoire » par le gouvernement du Québec et nos dispositions sont devenues inopérantes (sauf quelques exceptions). Les arrondissements ont la responsabilité d'appliquer les dispositions gouvernementales issues du « régime transitoire ». Les dispositions relatives à la gestion de la végétation en rive, l'aménagement d'un escalier en rive, les travaux de stabilisation en rive, de même que les particularités relatives à un quai et un abri pour embarcation dans le littoral ont toutefois été maintenues, tel que permis par le « régime transitoire » (cette modification en est une de conformité au schéma d'aménagement et de développement – et non de concordance. Elle n'est pas assujettie à l'approbation des personnes habiles à voter);
- Ajout des nouvelles dispositions relatives à un milieu humide d'intérêt identifié sur la carte illustrant les milieux humides d'intérêt et leur aire de protection :
  - o Précisions des travaux, ouvrage et constructions autorisés à l'intérieur d'un milieu humide et son aire de protection;
  - o Pour un terrain non construit, précisions des conditions où un empiètement dans l'aire de protection d'un milieu humide peut être autorisé;
  - o Précisions des situations où une étude de caractérisation est requise;
  - o Insertion de la règle de préséance de la délimitation d'un milieu humide et de son aire de protection découlant d'une étude de caractérisation;
  - o Exigence de clôturer le côté riverain d'un milieu humide et de son aire de protection pour un terrain construit qui n'empiète pas sur ce milieu.
- Ajout de l'interdiction de plantation d'espèces exotiques envahissantes à moins de 100m d'un milieu humide identifié sur la carte illustrant les milieux humides d'intérêt;

- Modification au plan de zonage afin d'agrandir la zone 345 à même une partie des zones 327 et 351 pour fin de zone de conservation, et modification de la grille des spécifications de la zone 345 afin de n'autoriser que les usages faisant partie de la classe d'usages Conservation P.5;
- Ajout de la cartographie illustrant les milieux humides d'intérêt et leur aire de protection comme annexe I;
- Ajout de la carte illustrant les milieux naturels comme annexe J pour fin de référence pour la réalisation de l'étude de caractérisation d'un milieu humide;
- Ajout du document établissant le contenu minimal d'une étude de caractérisation d'un milieu humide comme annexe K;

Les modifications suivantes ont été effectuées au Règlement de lotissement RCA09-L01 :

- Ajout des définitions « Aire de protection d'un milieu humide » et « Étude de caractérisation »;
- Ajout des nouvelles dispositions relatives à un milieu humide d'intérêt identifié sur la carte illustrant les milieux humides d'intérêt et leur aire de protection :
  - o Précisions des opérations cadastrales autorisées à l'intérieur d'un milieu humide et son aire de protection;
  - o Insertion de la règle de préséance de la délimitation d'un milieu humide et de son aire de protection découlant d'une étude de caractérisation;
- Ajout de la cartographie illustrant les milieux humides d'intérêt et leur aire de protection comme annexe A;
- Ajout de la carte illustrant les milieux naturels comme annexe B pour fin de référence pour la réalisation de l'étude de caractérisation d'un milieu humide;
- Ajout du document établissant le contenu minimal d'une étude de caractérisation d'un milieu humide comme annexe C.

Les modifications suivantes ont été effectuées au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RCA09-PIIA01 :

- Ajout d'une nouvelle section applicable à un milieu humide d'intérêt :
  - o Assujettissement à l'approbation d'un PIIA, tout projet visant un usage du sol, la construction ou la transformation d'un bâtiment principal ou la réalisation d'un ouvrage requérant un permis ou un certificat, et ce, lorsqu'un empiètement ou un empiètement additionnel dans un milieu humide d'intérêt à protéger ou à restaurer ou dans son aire de protection est prévu;
  - o Prescriptions des objectifs et critères d'évaluation applicables à l'évaluation d'une demande d'approbation d'un PIIA

o Exigence du dépôt d'une étude de caractérisation avec la demande d'approbation d'un PIIA;

- Ajout de la cartographie illustrant les milieux humides d'intérêt et leur aire de protection comme annexe K;
- Ajout de la carte illustrant les milieux naturels comme annexe L pour fin de référence pour la réalisation de l'étude de caractérisation d'un milieu humide;
- Ajout du document établissant le contenu minimal d'une étude de caractérisation d'un milieu humide comme annexe M.

## **JUSTIFICATION**

L'adoption des règlements de concordance permettra la mise en application des objectifs de la modification au Schéma, à savoir l'arrimage entre la stratégie de conservation des milieux humides inscrite au plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et l'encadrement réglementaire en urbanisme découlant du document complémentaire du Schéma, soit la protection et la mise en valeur des milieux humides et de leur aire de protection, le respect des obligations légales de la Loi sur l'eau et de l'objectif d'accroître la part des milieux naturels protégés du territoire de l'agglomération. Ces modifications contribueront notamment à éviter les développements incompatibles avec la vision du Schéma axée sur le développement durable.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande donc au Conseil d'arrondissement d'entreprendre la procédure d'adoption des règlements de concordance visant à modifier le Règlement de zonage, le Règlement de lotissement et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour tenir compte des nouvelles dispositions incluses dans le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, lesquelles sont entrées en vigueur le 16 janvier 2025.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

aucun

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et à la diminution des vulnérabilités climatiques.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de sa nature et du type de décision recherchée.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et présentation des projets de règlement - 6 mai 2025

Adoption des projets de règlement - 6 mai 2025

Assemblée de consultation publique -

Adoption des règlements -

Émission d'un certificat de conformité pour chacun des règlements de concordance -

Entrée en vigueur des règlements de concordance -

Aucune disposition susceptible d'approbation référendaire

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 22 avril 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Melany ROY  
conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur, Direction du développement du territoire et études techniques

Le : 2025-04-17

**Dossier # : 1255909004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption des règlements RCA09-Z01-060, RCA09-L01-005 et RCA09-PIIA01-010 dont l'objet vise à assurer la concordance et la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié)

Il est recommandé

D'adopter les règlements suivants pour fins de concordance et de conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) :

- Le Règlement numéro RCA09-Z01-060 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RCA09-Z01 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, tel que modifié, dont l'objet vise à assurer la concordance et la conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) »;
- Le Règlement numéro RCA09-L01-005 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro RCA09-L01 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, tel que modifié, dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) »;
- Le Règlement numéro RCA09-PIIA01-010 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro RCA09-PIIA01 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, tel que modifié, dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) ».

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-23 12:43

**Signataire :**

Thomas RIVARD

---

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255909004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption des règlements RCA09-Z01-060, RCA09-L01-005 et RCA09-PIIA01-010 dont l'objet vise à assurer la concordance et la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié)

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), en vigueur depuis le 1er avril 2015, a fait l'objet de modification récemment. Ces modifications sont introduites dans les règlements numéro RCG 14-029-6 et RCG 14-029-7 adoptés par le conseil d'agglomération de Montréal le 21 novembre 2024. Les modifications du schéma visent, entre autres, à contribuer à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération, à apporter des modifications aux affectations du territoire et à retirer l'encadrement découlant de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI), laquelle a été abrogée suivant l'entrée en vigueur du « régime transitoire » par le gouvernement du Québec.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme oblige notamment les municipalités locales et les arrondissements de la Ville de Montréal à adopter, suivant l'entrée en vigueur du schéma modifié, des règlements de concordance afin d'intégrer et mettre en œuvre les nouvelles dispositions provenant du Schéma et de son document complémentaire.

Il est donc nécessaire de procéder à la modification des règlements d'urbanisme suivants, par le biais de règlements de concordance afin de donner suite à cette obligation légale:

1. Règlement de zonage (RCA09-Z01)
2. Règlement de lotissement (RCA09-L01)
3. Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG25 0079 – 20 février 2025 - Adopter le document d'accompagnement du Règlement RCG 14-029-7 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (dossier 1253422002).

CG25 0078 – 20 février 2025 - Adopter le document d'accompagnement du Règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (dossier 1253422001).

CG24 0687 – 21 novembre 2024 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin d'intégrer les changements apportés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme visant le contenu du Schéma, de retirer l'encadrement des rives, du littoral et des zones inondables, d'intégrer le Réseau express métropolitain et les aires TOD correspondantes, et d'apporter des changements aux grandes affectations du territoire (RCG14-029-6) (dossier 1233422002).

CG24 0686 : 21 novembre 2024 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération (RCG14-029-7) (dossier 1233422001)

CG15 0055 – 29 janvier 2015 - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma d'aménagement et de développement (dossier 1140219001).

## DESCRIPTION

### Les modifications suivantes ont été effectuées au Règlement de zonage RCA09-Z01 :

- Ajout des définitions « Aire de protection d'un milieu humide » et « Étude de caractérisation »;
- La suppression des dispositions applicables à la rive, au littoral et à une plaine inondables, lesquelles découlent de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Cette Politique a été abrogée à la suite de l'entrée en vigueur du « régime transitoire » par le gouvernement du Québec et nos dispositions sont devenues inopérantes (sauf quelques exceptions). Les arrondissements ont la responsabilité d'appliquer les dispositions gouvernementales issues du « régime transitoire ». Les dispositions relatives à la gestion de la végétation en rive, l'aménagement d'un escalier en rive, les travaux de stabilisation en rive, de même que les particularités relatives à un quai et un abri pour embarcation dans le littoral ont toutefois été maintenues, tel que permis par le « régime transitoire » (cette modification en est une de conformité au schéma d'aménagement et de développement – et non de concordance. Elle n'est pas assujettie à l'approbation des personnes habiles à voter);
- Ajout des nouvelles dispositions relatives à un milieu humide d'intérêt identifié sur la carte illustrant les milieux humides d'intérêt et leur aire de protection :
  - o Précisions des travaux, ouvrage et constructions autorisés à l'intérieur d'un milieu humide et son aire de protection;
  - o Pour un terrain non construit, précisions des conditions où un empiètement dans l'aire de protection d'un milieu humide peut être autorisé;
  - o Précisions des situations où une étude de caractérisation est requise;
  - o Insertion de la règle de préséance de la délimitation d'un milieu humide et de son aire de protection découlant d'une étude de caractérisation;
  - o Exigence de clôturer le côté riverain d'un milieu humide et de son aire de protection pour un terrain construit qui n'empiète pas sur ce milieu.
- Ajout de l'interdiction de plantation d'espèces exotiques envahissantes à moins de 100m d'un milieu humide identifié sur la carte illustrant les milieux humides d'intérêt;

- Modification au plan de zonage afin d'agrandir la zone 345 à même une partie des zones 327 et 351 pour fin de zone de conservation, et modification de la grille des spécifications de la zone 345 afin de n'autoriser que les usages faisant partie de la classe d'usages Conservation P.5;
- Ajout de la cartographie illustrant les milieux humides d'intérêt et leur aire de protection comme annexe I;
- Ajout de la carte illustrant les milieux naturels comme annexe J pour fin de référence pour la réalisation de l'étude de caractérisation d'un milieu humide;
- Ajout du document établissant le contenu minimal d'une étude de caractérisation d'un milieu humide comme annexe K;

Les modifications suivantes ont été effectuées au Règlement de lotissement RCA09-L01 :

- Ajout des définitions « Aire de protection d'un milieu humide » et « Étude de caractérisation »;
- Ajout des nouvelles dispositions relatives à un milieu humide d'intérêt identifié sur la carte illustrant les milieux humides d'intérêt et leur aire de protection :
  - o Précisions des opérations cadastrales autorisées à l'intérieur d'un milieu humide et son aire de protection;
  - o Insertion de la règle de préséance de la délimitation d'un milieu humide et de son aire de protection découlant d'une étude de caractérisation;
- Ajout de la cartographie illustrant les milieux humides d'intérêt et leur aire de protection comme annexe A;
- Ajout de la carte illustrant les milieux naturels comme annexe B pour fin de référence pour la réalisation de l'étude de caractérisation d'un milieu humide;
- Ajout du document établissant le contenu minimal d'une étude de caractérisation d'un milieu humide comme annexe C.

Les modifications suivantes ont été effectuées au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RCA09-PIIA01 :

- Ajout d'une nouvelle section applicable à un milieu humide d'intérêt :
  - o Assujettissement à l'approbation d'un PIIA, tout projet visant un usage du sol, la construction ou la transformation d'un bâtiment principal ou la réalisation d'un ouvrage requérant un permis ou un certificat, et ce, lorsqu'un empiètement ou un empiètement additionnel dans un milieu humide d'intérêt à protéger ou à restaurer ou dans son aire de protection est prévu;
  - o Prescriptions des objectifs et critères d'évaluation applicables à l'évaluation d'une demande d'approbation d'un PIIA

o Exigence du dépôt d'une étude de caractérisation avec la demande d'approbation d'un PIIA;

- Ajout de la cartographie illustrant les milieux humides d'intérêt et leur aire de protection comme annexe K;
- Ajout de la carte illustrant les milieux naturels comme annexe L pour fin de référence pour la réalisation de l'étude de caractérisation d'un milieu humide;
- Ajout du document établissant le contenu minimal d'une étude de caractérisation d'un milieu humide comme annexe M.

## **JUSTIFICATION**

L'adoption des règlements de concordance permettra la mise en application des objectifs de la modification au Schéma, à savoir l'arrimage entre la stratégie de conservation des milieux humides inscrite au plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et l'encadrement réglementaire en urbanisme découlant du document complémentaire du Schéma, soit la protection et la mise en valeur des milieux humides et de leur aire de protection, le respect des obligations légales de la Loi sur l'eau et de l'objectif d'accroître la part des milieux naturels protégés du territoire de l'agglomération. Ces modifications contribueront notamment à éviter les développements incompatibles avec la vision du Schéma axée sur le développement durable.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande donc au Conseil d'arrondissement d'entreprendre la procédure d'adoption des règlements de concordance visant à modifier le Règlement de zonage, le Règlement de lotissement et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour tenir compte des nouvelles dispositions incluses dans le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, lesquelles sont entrées en vigueur le 16 janvier 2025.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

aucun

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et à la diminution des vulnérabilités climatiques.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de sa nature et du type de décision recherchée.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et présentation des projets de règlement - 6 mai 2025

Adoption des projets de règlement - 6 mai 2025

Assemblée de consultation publique -

Adoption des règlements -

Émission d'un certificat de conformité pour chacun des règlements de concordance -

Entrée en vigueur des règlements de concordance -

Aucune disposition susceptible d'approbation référendaire

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 22 avril 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Melany ROY  
conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-04-17

Luc CASTONGUAY  
Directeur, Direction du développement du  
territoire et études techniques



**Dossier # : 1250394003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-161 » sur le projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel comportant 5 logements situé à l'angle de la 86e Avenue et du boulevard Maurice-Duplessis, sur les lots projetés numéro 6 682 835, 6 682 836, 6 682 637, 6 682 838, 6 682 639 et 6 682 640.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 avril 2025;

Il est recommandé:

De donner suite à la procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution sur le projet particulier numéro PP-161 intitulée «Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel comportant 5 logements situé à l'angle de la 86e Avenue et du boulevard Maurice-Duplessis, sur les lots projetés numéro 6 682 835, 6 682 836, 6 682 637, 6 682 838, 6 682 639 et 6 682 640».

Les termes de la résolution sont les suivants :

### **1. Interprétation et terminologie**

Les définitions prescrites au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) (ci-après : « le Règlement de zonage ») s'appliquent au présent projet particulier pour valoir comme si elles étaient ici au long citées.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions du Règlement de zonage et celles prévues au présent projet particulier, ces dernières prévalent.

### **2. Territoire d'application**

La présente résolution s'applique à la propriété composée des lots projetés 6 682 835, 6 682 836, 6 682 637, 6 682 838, 6 682 639 et 6 682 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

### **3. Autorisation**

Malgré le Règlement de zonage applicable au territoire décrit à l'article 2, la construction d'un bâtiment résidentiel comportant un maximum de cinq logements à l'angle de la 86e Avenue et du boulevard Maurice-Duplessis est autorisée selon les conditions et modalités exprimés dans le présent projet.

### **4. Dérogations autorisées**

Concernant le territoire décrit à l'article 2 et selon les exigences prévues au présent projet, il est autorisé de déroger aux articles suivants du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) :

- a) Articles 17 et 85.8 : Classes d'usages
- b) Articles 24 et 85.8 : Nombre de logements maximal
- c) Articles 25 et 85.8 : Nombre d'étages maximal

### **5. Conditions**

- a) Le bâtiment doit comporter un maximum de 5 unités résidentielles;
- b) La marge face à la 86e Avenue ne peut être inférieure à 5 mètres;
- c) Le bâtiment peut comporter un maximum de 3 étages;
- d) Les unités résidentielles doivent être munies d'une entrée distincte et d'un accès à la 86<sup>e</sup> Avenue à l'exception de l'unité résidentielle donnant sur le boulevard Maurice-Duplessis qui devra avoir une entrée via cette voie publique;
- e) Le bâtiment doit présenter des décrochés afin de créer un rythme dans les façades;
- f) Le bâtiment doit fournir des unités de stationnement intérieures dont l'accès est dissimulé sous les terrasses en porte-à-faux à l'arrière du bâtiment;
- g) Un plan d'aménagement paysager doit être fourni avec la demande de permis;
- h) Prévoir la plantation d'un minimum de neuf (9) arbres sur l'ensemble du terrain;
- i) L'aménagement paysager des cours prévoit la plantation de diverses essences de plantes arbustives, de graminées ou de rocailles, en tenant compte de l'emplacement et de l'espace disponible;
- j) Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir un couvert végétal sain;
- k) Les équipements mécaniques au toit, lorsque visibles à partir des voies publiques, doivent être dissimulés par des écrans s'harmonisant avec les teintes des matériaux de revêtement extérieur utilisés sur le bâtiment;
- l) Les équipements mécaniques, lorsqu'installés au sol, doivent être dissimulés par des écrans végétaux à partir des voies publiques.

### **6. Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)**

Le présent projet particulier est assujéti à la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévue au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un

immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié). De plus, les critères suivants s'ajoutent à ceux déjà prévus audit règlement :

- a) Les matériaux de revêtement sont de qualité égale ou supérieure à celle des matériaux des bâtiments avoisinants;
- b) Assurer un agencement des matériaux permettant de donner un rythme architectural aux façades;
- c) Traiter le mur donnant sur le boulevard Maurice-Duplessis, telle une façade principale en ajoutant des décrochés et en lui assurant un traitement particulier;
- d) Les aménagements paysagers contribuent à mettre en valeur les façades des bâtiments et participent à la qualité générale du site;
- e) Les espaces extérieurs, qui ne sont pas dédiés aux usages exclusifs de circulation des véhicules ou de circulation des piétons, sont végétalisés;
- f) Les nouvelles plantations se font avec des essences qui résistent aux conditions hivernales et à l'entretien des routes afin d'assurer leur pérennité;
- g) L'implantation des bâtiments tend à rencontrer les plans de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-161;
- h) L'apparence architecturale tend à rencontrer les vues en perspective de l'Annexe C faisant partie de la résolution PP-161;
- i) L'aménagement paysager de l'ensemble du terrain tend à rencontrer les plans de l'Annexe D faisant partie de la résolution PP-161.

## **7. Délai de réalisation**

### Construction du bâtiment

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débutés dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de celle-ci.

### Aménagements paysagers

Tous les travaux d'aménagement prévus dans la présente résolution doivent être finalisés dans les 6 mois, excluant de cette période celle du 15 novembre au 15 mai, suivant la fin des travaux de construction.

## **8. Garantie financière**

Préalablement à l'émission des permis requis pour réaliser les travaux exigés par l'ensemble des résolutions du projet particulier, le requérant doit produire une (1) lettre de garantie bancaire irrévocable à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues à l'article 5 de la présente résolution. Le montant de cette garantie est établi à 10 000 \$ pour les travaux d'aménagement des espaces de verdure au sol.

Cette garantie bancaire est remise au directeur du Développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la fin des délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution pour la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable sera remise au requérant lorsque les conditions de l'article 5 de la présente résolution auront été remplies à la satisfaction de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, dans les délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution.

## 9. Défaut

Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à l'article 7, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :

- Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;
- Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité ;
- Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

---

### ANNEXE A

Territoire d'application

### ANNEXE B

Plan projet d'implantation

### ANNEXE C

Perspectives

### ANNEXE D

Plan d'aménagement du terrain

**Signé par** Thomas RIVARD Le 2025-04-23 14:07

Signataire :

Thomas RIVARD

---

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1250394003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-161 » sur le projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel comportant 5 logements situé à l'angle de la 86e Avenue et du boulevard Maurice-Duplessis, sur les lots projetés numéro 6 682 835, 6 682 836, 6 682 637, 6 682 838, 6 682 639 et 6 682 640.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro PP-161 relativement à un projet de construction résidentiel situé à l'angle de la 86<sup>e</sup> Avenue et du boulevard Maurice-Duplessis.

La demande comporte des non-conformités qui doivent être traitées par la procédure du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Description du projet

Les terrains visés par cette demande sont présentement vacants et libres de toute construction. Les quatre (4) lots sont situés à l'angle du boulevard Maurice-Duplessis et de la 86<sup>e</sup> Avenue et leur superficie totale est de 1 412,70 mètres carrés. L'emplacement est propice à une densification stratégique, mais présente quelques contraintes de développement. En effet, un seul lot est desservi par les infrastructures nécessaires, ce qui empêche le développement des trois (3) autres lots. De plus, le lot desservi ne possède pas la profondeur requise pour y construire quoi que ce soit. Ainsi, les lots visés devront être assemblés pour réaliser le projet et le bâtiment projeté sera branché aux infrastructures municipales présentes sous le boulevard Maurice-Duplessis.

Le projet consiste à construire un bâtiment de trois étages comportant un total de 5 unités

résidentielles. Les unités sont aménagées sur trois niveaux de plancher chacune et disposeront toutes d'une entrée distincte et d'un garage. Les logements sont orientés vers la 86<sup>e</sup> Avenue à l'exception de l'unité se trouvant à l'angle du boulevard Maurice-Duplessis, celle-ci disposant d'un accès donnant sur le boulevard Maurice-Duplessis. Chaque appartement est desservi par un stationnement intérieur dont l'accès se fait via la 86<sup>e</sup> Avenue ou le boulevard Maurice-Duplessis. L'allée de circulation vers les cases de stationnement est partiellement couverte par des terrasses se trouvant au rez-de-chaussée.

#### Usage

Le terrain est situé dans la zone 278 autorisant l'usage H.1 soit les habitations de type unifamilial. Le projet nécessite un usage H.4 afin de construire un bâtiment multifamilial.

Cette zone est définie par une présence résidentielle. Ce secteur est majoritairement composé d'habitations unifamiliales ayant de 1 à 2 étages. La superficie du terrain ainsi que son emplacement en bordure d'une artère importante offrent des conditions propices à une densification stratégique du secteur.

Le bâtiment offrira des entrées distinctes pour chacun des logements, soit une entrée pour l'unité résidentielle du côté du boulevard Maurice-Duplessis et quatre (4) entrées distinctes orientées vers la 86<sup>e</sup> Avenue.

Chacun des logements sera muni d'une porte simple avec un panneau latéral vitré leur permettant d'animer les cours avant et favorisant les interactions avec le domaine public.

#### Marges de recul

Le bâtiment projeté aura une marge avant d'un minimum de 5,5 m face à la 86<sup>e</sup> Avenue alors qu'une marge de 6 m minimum est requise au Règlement de zonage.

#### Nombre d'étages du bâtiment

Le bâtiment aura une hauteur de 11,5 mètres, tel qu'autorisé au Règlement de zonage. Le projet comportera trois (3) étages alors que le nombre maximal autorisé au Règlement de zonage est de deux (2) étages.

#### Description du milieu

Le site visé par la demande est situé dans un secteur résidentiel bordé au sud par le boulevard Maurice-Duplessis, au nord par le lot vacant 1 248 765 et à l'est par la 86<sup>e</sup> Avenue. Le secteur limitrophe offre quelques services, tels qu'une garderie de type CPE ainsi qu'une institution scolaire.

#### Occupation du sol

L'immeuble visé se trouve dans un quartier résidentiel, incluant des services.

#### **Offre de transport alternatif et de stationnement dans le secteur et offre de services de proximité**

##### Transport collectif

Le secteur est desservi par la gare ferroviaire de Rivière-des-Prairies se trouvant à 450 m du projet. Les circuits d'autobus numéro 81, 49 ainsi que la ligne express 449 se trouve à 120 mètres.

##### Vélo

Le terrain visé par cette demande se trouve à proximité de la piste cyclable aménagée sur le boulevard Maurice-Duplessis.

##### Stationnement sur rue

Le secteur ne connaît pas de problématique particulière de stationnement sur rue.

### **Planification prévue au Plan d'urbanisme**

La planification prévue au Plan d'urbanisme pour le site visé par la demande est la suivante :

Affectation du sol : Secteur résidentiel

Nombre d'étages : 1 à 3 étages hors-sol

Taux d'implantation au sol : Faible ou moyen

### **Règlement de zonage (RCA09-Z01)**

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 278. La réglementation en vigueur pour cette zone est la suivante :

<b>Objet</b>	<b>Caractéristiques</b>
<b>Usage</b>	H.1: Habitation unifamiliale
<b>Mode d'implantation</b>	Isolé, jumelé
<b>Type de toit</b>	À versants
<b>Nombre de logements</b>	1 maximum
<b>Nombre d'étages</b>	1 à 2 étages
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	11,5 mètres (versants)
<b>Taux d'implantation</b>	Minimal : 0 %, Maximum : 50 %
<b>Marges de recul</b>	Avant principale min. : 6 mètres Avant secondaire min. : 3 mètres Latérale minimale : 1,5 mètre Total des latérales min. : 3 mètres Arrière minimale : 6 mètres

### **Dérogation au Règlement de zonage RCA09-Z01**

Les dérogations nécessaires pour la réalisation du projet visent les dispositions suivantes de la grille 278 :

- Articles 17 et 85.8 : Classes d'usages
- Articles 24 et 85.8 : Nombre de logements maximal
- Articles 25 et 85.8 : Nombre d'étages maximal

### **Conditions**

La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

- Le bâtiment doit comporter un maximum de 5 unités résidentielles;
- La marge face à la 86e Avenue ne peut être inférieure à 5 mètres;
- Le bâtiment peut comporter un maximum de 3 étages;
- Les unités résidentielles doivent être munies d'une entrée distincte et d'un accès à la 86<sup>e</sup> Avenue à l'exception de l'unité résidentielle donnant sur le boulevard Maurice-Duplessis qui devra avoir une entrée via cette voie publique;
- Le bâtiment doit présenter des décrochés afin de créer un rythme dans les façades;
- Le bâtiment doit fournir des unités de stationnement intérieures dont l'accès est dissimulé sous les terrasses en porte-à-faux à l'arrière du bâtiment;
- Un plan d'aménagement paysager doit être fourni avec la demande de permis;
- Prévoir la plantation d'un minimum de neuf (9) arbres sur l'ensemble du terrain;
- L'aménagement paysager des cours prévoit la plantation de diverses essences de plantes arbustives, de graminées ou de rocailles, en tenant compte de l'emplacement et de l'espace disponible;
- Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir un couvert végétal sain;
- Les équipements mécaniques au toit, lorsque visibles à partir des voies publiques,

doivent être dissimulés par des écrans s'harmonisant avec les teintes des matériaux de revêtement extérieur utilisés sur le bâtiment;

- Les équipements mécaniques, lorsqu'installés au sol, doivent être dissimulés par des écrans végétaux à partir des voies publiques.

### **Critères de PIIA**

Les critères suivants s'ajoutent à ceux déjà prévus au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié) :

- Les matériaux de revêtement sont de qualité égale ou supérieure à celle des matériaux des bâtiments avoisinants;
- Assurer un agencement des matériaux permettant de donner un rythme architectural aux façades;
- Traiter le mur donnant sur le boulevard Maurice-Duplessis, telle une façade principale en ajoutant des décrochés et en lui assurant un traitement particulier;
- Les aménagements paysagers contribuent à mettre en valeur les façades des bâtiments et participent à la qualité générale du site;
- Les espaces extérieurs, qui ne sont pas dédiés aux usages exclusifs de circulation des véhicules ou de circulation des piétons, sont végétalisés;
- Les nouvelles plantations se font avec des essences qui résistent aux conditions hivernales et à l'entretien des routes afin d'assurer leur pérennité;
- L'implantation des bâtiments tend à rencontrer les plans de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-161;
- L'apparence architecturale tend à rencontrer les vues en perspective de l'Annexe C faisant partie de la résolution PP-161;
- L'aménagement paysager de l'ensemble du terrain tend à rencontrer les plans de l'Annexe D faisant partie de la résolution PP-161.

### **Délai de réalisation**

L'ensemble des travaux autorisés par la présente résolution incluant les aménagements paysagers doivent être débutés dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution PP-161.

### **Lettre de garantie bancaire**

Préalablement à l'émission du permis, le requérant doit produire une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 10 000 \$ à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues au PP-161.

## **JUSTIFICATION**

### **La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :**

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-161 » sur le projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel comportant 5 logements situé à l'angle de la 86<sup>e</sup> Avenue et du boulevard Maurice-Duplessis, sur les lots projetés numéro 6 682 835, 6 682 836, 6 682 637, 6 682 838, 6 682 639 et 6 682 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro

3003523674.

**La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :**

- Le projet permettra de densifier harmonieusement ce terrain de coin;
- L'immeuble projeté et son gabarit s'intègrent aux bâtiments avoisinants;
- Le projet permet d'animer la rue et de rendre l'espace plus convivial pour les piétons;
- L'aménagement intégral des stationnements à l'intérieur du bâtiment permet de réduire les aires de stationnement asphaltées;
- L'aménagement paysager proposé permet la bonification et la diversification du verdissement;
- Les bâtiments projetés présentent une apparence soignée;
- Le projet permet d'atteindre les objectifs du Plan d'urbanisme.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

La présente demande respecte les objectifs visés par Montréal 2030.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 27 mars 2025

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 4 avril 2025

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 22 avril 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline CANTIN  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2025-04-22



**Dossier # : 1254860003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA23-30114-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur l'accès aux rampes de mise à l'eau (RCA23-30114) »

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption du règlement numéro RCA23-30114-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur l'accès aux rampes de mise à l'eau (RCA23-30114) »

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2025-03-17 14:13

Signataire :

Valérie G GAGNON

---

Directrice  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1254860003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA23-30114-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur l'accès aux rampes de mise à l'eau (RCA23-30114) »

**CONTENU****CONTEXTE**

Le règlement sur l'accès aux rampes de mise à l'eau a été adopté en 2023. Depuis son adoption l'arrondissement a constaté que certains articles rencontrés certaines difficultés à l'application.

Il y a donc lieu de mettre à jour le règlement pour faciliter son application

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 30 06 0208 - D'adopter le règlement numéro RCA23-30114 intitulé : « Règlement sur l'accès aux rampes de mise à l'eau ». (1231532001)

**DESCRIPTION**

Mise à jour du règlement sur l'Accès aux rampes de mises à l'eau.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative d'adoption de règlement

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suivi de la procédure d'adoption habituelle d'adoption du règlement par le conseil d'arrondissement.

Publication d'un avis public relativement à l'entrée en vigueur du règlement sur le site web de l'arrondissement, conformément au règlement RCA23-30115.

Entrée en vigueur du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nancy BEAUCHAMP, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Nancy BEAUCHAMP, 17 mars 2025

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie BOISVERT  
Secrétaire Recherchiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2025-03-13



**Dossier # : 1255909003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA24-30124-2 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025) (RCA24-30124, tel que modifié) » afin de prévoir les frais applicables à l'étude d'une demande d'usage conditionnel.

Il est recommandé :

· D'adopter le Règlement RCA24-30124-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025) (RCA24-30124, tel que modifié) » afin de prévoir les frais applicables à l'étude d'une demande d'usage conditionnel.

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2025-03-19 20:13

Signataire :

Valérie G GAGNON

---

Directrice  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255909003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA24-30124-2 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025) (RCA24-30124, tel que modifié) » afin de prévoir les frais applicables à l'étude d'une demande d'usage conditionnel.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des modifications au Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025) sont requises afin de prévoir les frais d'étude d'une demande d'usage conditionnel découlant du nouveau règlement RCA25-UC01 intitulé : « Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 3003 0064 - Adoption du règlement RCA25-UC01 intitulé : « Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » (dossier 1245909010)

CA24 3012 0359 - Adoption du règlement numéro RCA24-30124 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025) » (dossier 1244860011)

**DESCRIPTION**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a adopté le 11 mars 2025 le règlement numéro RCA25-UC01 sur les usages conditionnels (résolution CA25 3003 0064). Ce règlement confère un pouvoir discrétionnaire au conseil d'arrondissement afin d'autoriser certains usages dans certaines zones, telle que délimitées au règlement de zonage, sous réserve du respect des critères prescrits au règlement, et des conditions prévues à la résolution d'autorisation, le cas échéant

La modification du règlement sur les tarifs est nécessaire pour définir les tarifs applicables à l'étude d'une demande déposée en vertu du règlement sur les usages conditionnels.

La modification vise l'ajout d'un article au chapitre I: « Études de projets réglementés, autorisation et permis »:

**« 9.1 Aux fins du Règlement sur les usages conditionnels (RCA25-UC01) , il est perçu :**

1° Pour l'analyse préliminaire quant à la recevabilité de la demande:	365,00 \$	N/T
2° Pour l'étude d'une demande d'autorisation pour : (incluant les frais de publication)		
a) Un usage café-terrasse	500,00 \$	N/T
b) Tout autre usage	1 250,00 \$	N/T
Les frais prévus au paragraphe 1° sont déduits si une demande est faite en vertu du paragraphe 2° dans un délai de 6 mois de l'avis de recevabilité.		
3° Pour la fabrication de l'enseigne annonçant la nature de la demande d'usage conditionnel :	500,00 \$	T »

## JUSTIFICATION

Cette modification est nécessaire afin de prévoir les frais applicables à l'étude d'une demande déposée en vertu du nouveau règlement RCA25-UC01 intitulé : « Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ». Au même titre qu'une demande nécessitant une autorisation réglementaire dans le cadre d'une évaluation discrétionnaire du conseil d'arrondissement visant une dérogation mineure ou un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un tarif est exigé pour l'étude d'une demande déposée en vertu du règlement sur les usages conditionnels. Ce tarif couvre l'analyse préliminaire quant à la recevabilité d'une demande, l'étude de la demande, la publication et l'affichage de l'avis public requis en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative d'adoption de règlement.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi de la procédure d'adoption habituelle d'adoption du règlement par le conseil d'arrondissement.

Publication d'un avis public relativement à l'entrée en vigueur du règlement sur le site web de l'arrondissement, conformément au règlement RCA23-30115.

Entrée en vigueur du règlement.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 18 mars 2025

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Melany ROY  
conseiller(ere) en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-03-17

Luc CASTONGUAY  
Directeur, Direction du développement du  
territoire et études techniques

**Dossier # : 1254561002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2025. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2025.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA25-(C-4.1)-001-A** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro **OCA25-(RCA22-30105)-001-A** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA25-(P-1)-001-A** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA25-(RCA09-Z01)-001-A** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA25-(P-3)-001-A** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-16 11:01

**Signataire :**

Thomas RIVARD

---

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1254561002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2025. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement - CM01-00047 du 18 décembre 2001, chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- **Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4-1, article 3, alinéa 8;**
- **Règlement sur les nuisances, RCA22-30105, article 51;**
- **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8 (vente et consommation d'alcool);**
- **Règlement de zonage de l'arrondissement, RCA09-Z01, article 315 (affichage);**
- **Règlement sur les parcs, R.R.V.M., c. P-3, en vertu de l'ordonnance OCA18-(P-3);**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 30 02 0026 Approbation de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2025. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

**DESCRIPTION**

Chaque année, plusieurs centaines d'événements sont prévus sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Ceux-ci peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, religieuse, interculturelle, caritative, civique, commémorative, festive, commerciale, etc. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement peuvent avoir une portée locale, régionale, municipale, nationale et internationale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons, soit par l'occupation en totalité ou en partie d'une place ou d'un parc, la fermeture exceptionnelle d'une ou de plusieurs rues ou d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les citoyens sont invités à se rassembler gratuitement lors d'activités

organisées dans le cadre de plusieurs événements sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Selon les événements, de l'animation, des repas en plein air, des spectacles, des parties ou compétitions sportives, des jeux divers, de la danse, etc. seront présentés sur les différents sites concernés. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2025.

## **JUSTIFICATION**

Le développement événementiel et l'occupation du domaine public sont au cœur des priorités dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur permettant la présentation de divers spectacles et donnant ainsi l'occasion aux citoyens de se familiariser avec une diversité d'artistes. La vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, représente un soutien pour les organismes pour l'autofinancement de leurs événements. Dans certains cas, ces événements contribueront à l'épanouissement de la population et permettront aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

## **MONTRÉAL 2030**

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.  
Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

Cependant, tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'Arrondissement doivent tenter d'y inclure les pratiques d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'Arrondissement sensibilise les promoteurs sur ces questions, comme indiqué dans le plan d'action local de développement durable de l'arrondissement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le refus de réaliser ces événements aura des impacts négatifs quant à la qualité de vie des citoyens. La présentation d'événements sur le domaine public favorise la cohésion sociale, la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse et stimule l'attractivité de l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans un journal sur le territoire de l'arrondissement et sur le site web.

L'Arrondissement est responsable du plan de communication et de la promotion de tous les événements en régie. Les promoteurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont généralement diffusées de multiples façons dont les médias sociaux. De plus, lors d'une fermeture de rues exceptionnelle, les promoteurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture

de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Planification des ressources. Réalisation des événements selon le tableau de la programmation. Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront délivrés par la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 16 avril 2025  
Abdelwahid BEKKOUCHE, 14 avril 2025  
Julie BOISVERT, 9 avril 2025

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise GUERTIN  
Agente de développement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Karyne ST-PIERRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

Le : 2025-04-10



**Dossier # : 1255298010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-003 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur le boulevard Maurice-Duplessis, à la hauteur de l'avenue Jean-Yves-Bigras.

Il est recommandé :

- D'édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-003 afin d'autoriser l'installation de panneaux «Arrêt» sur le boulevard Maurice-Duplessis, à la hauteur de l'avenue Jean-Yves-Bigras.

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-16 09:48

**Signataire :**

Thomas RIVARD

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255298010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-003 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur le boulevard Maurice-Duplessis, à la hauteur de l'avenue Jean-Yves-Bigras.

**CONTENU****CONTEXTE**

Plusieurs demandes pour installer des panneaux «Arrêt» sur le boulevard Maurice-Duplessis, à la hauteur de l'avenue Jean-Yves-Bigras, ont été formulées par des citoyens. Ceux-ci jugent que la forte densité de circulation sur ce boulevard laisse peu d'opportunité aux usagers de la route pour s'engager et traverser le carrefour de façon sécuritaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Le boulevard Maurice-Duplessis est une artère à six voies de circulation à chaussées séparées. Ce boulevard comporte une voie réservée pour les autobus, les taxis et les vélos dans chaque direction. Le stationnement est permis sur les deux côtés en dehors des périodes d'opération de la voie réservée. L'avenue Jean-Yves-Bigras est une rue locale à double sens de circulation. Le croisement de ces deux axes routiers forme un carrefour à trois branches en forme de «T» géré par un panneau d'arrêt sur l'avenue Jean-Yves-Bigras. Une entrée privée permet l'accès à la propriété riveraine située au sud du carrefour. Des arrêts d'autobus sont en place sur chaque côté du boulevard Maurice-Duplessis en amont de l'avenue Jean-Yves-Bigras. Puisqu'il a été constaté que les forts débits de circulation sur le boulevard Maurice-Duplessis durant les périodes de pointe limitent les créneaux disponibles pour effectuer les diverses manoeuvres au carrefour, il est recommandé de donner suite à la demande. L'ajout des panneaux «Arrêt» sur le boulevard Maurice-Duplessis permettra donc de sécuriser les déplacements en accordant la même priorité de passage sur chacune des trois branches du carrefour.

**JUSTIFICATION**

Les analyses de circulation et les observations effectuées sur le terrain laissent croire que l'ajout des panneaux «Arrêt» serait une mesure efficace pour mieux gérer les priorités de passage et sécuriser la traversée du boulevard Maurice-Duplessis qui est excessivement large à cet endroit. En effet, les piétons qui traversent le boulevard Maurice-Duplessis ainsi que les véhicules qui tournent à gauche, vers et depuis l'avenue Jean-Yves-Bigras, ne

disposent pas d'un créneau suffisamment long pour compléter ces manoeuvres durant les périodes de fort achalandage. Par conséquent, il est recommandé d'installer des panneaux «Arrêt» sur le boulevard Maurice-Duplessis. Cette décision, approuvée à l'unanimité par les membres présents à la rencontre du 21 mars 2024 du comité de mobilité, permettra de sécuriser les déplacements de tous les usagers de la route qui empruntent ce carrefour. Des travaux d'aménagement des saillies de trottoir sur l'avenue Jean-Yves-Bigras et des rampes d'accessibilité universelle sur le boulevard Maurice-Duplessis sont prévus pour l'été 2025. Ces interventions géométriques seront financées par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) dans le cadre du programme réseau artériel.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il n'y aura pas de frais associés à la fourniture et installation de la signalisation proposée dans le présent sommaire en raison de la procédure de facturation établie par la Division du marquage et de la signalisation qui prévoit un nombre hebdomadaire d'interventions sans aucuns frais pour l'arrondissement.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en offrant aux Montréalais et Montréalaises des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Dans le but d'informer les usagers de la route de ces changements dans la régulation de la circulation, les panneaux «Nouvelle signalisation - Arrêt en vigueur» seront installés aux mêmes endroits que les panneaux «Arrêt» un mois avant l'installation de ces derniers.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du présent dossier par le CA de mai 2025.

- Mise en place de la signalisation à la fin des travaux de réaménagement du carrefour à l'été 2025.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 10 avril 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carlos Alejandro SILVA  
ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2025-04-10



**Dossier # : 1255298011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-004 afin d'interdire le virage à gauche, vers le sud, au carrefour formé par le boulevard Maurice-Duplessis et l'avenue Gilbert-Barbier.

Il est recommandé :

- D'édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-004 afin d'autoriser l'installation de panneaux interdisant le virage à gauche, vers le sud, au carrefour formé par le boulevard Maurice-Duplessis et l'avenue Gilbert-Barbier.

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-16 09:48

**Signataire :** Thomas RIVARD

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255298011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-004 afin d'interdire le virage à gauche, vers le sud, au carrefour formé par le boulevard Maurice-Duplessis et l'avenue Gilbert-Barbier.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de mise aux normes, la programmation et les équipements du système des feux à l'intersection formée par le boulevard Maurice-Duplessis et l'avenue Gilbert-Barbier seront améliorés afin de sécuriser davantage les déplacements sur le réseau artériel de la Ville. La nouvelle programmation, qui sera implémentée au courant du printemps 2025, exige l'interdiction du mouvement de virage à gauche de l'est vers le sud pour ainsi éviter tout interblocage lors de la période de dégageant avec les véhicules allant tout droit dans la direction opposée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Le croisement de l'avenue Gilbert-Barbier et du boulevard Maurice-Duplessis comporte trois approches véhiculaires (nord, est et ouest) et un accès privé à l'approche sud. L'intersection est gérée par un système de feux de circulation muni de feux pour piétons. Actuellement, les trois traverses piétonnes sont programmées en mode normal (absence d'intervalle de protection pour piétons). Le virage à gauche depuis l'approche ouest bénéficie d'une phase de type protégé-avancé (vert clignotant en début de phase).

**JUSTIFICATION**

Selon les nouvelles pratiques de la Ville de Montréal, la séquence des phases doit être revue afin de respecter des standards spécifiques pour la protection des piétons. En effet, une protection partielle est justifiée pour toutes les traverses piétonnes en raison du nombre considérable de conflits véhicules-piétons et de la présence d'un aménagement cyclable et des traverses de plus de 20 mètres sans mail central sur le boulevard Maurice-Duplessis. Il s'avère donc nécessaire d'ajouter un intervalle de protection pour piétons de type avance-flèche à l'approche nord et de type avance-rouge aux approches est et ouest. Ces exigences, qui ont pour but de sécuriser la traversée de la chaussée, obligent à remplacer l'intervalle de protection avancé (en début de phase) pour les virages à gauche à l'approche ouest par un intervalle de protection retardé (en fin de phase).

Afin de garantir la conformité de la nouvelle programmation aux normes relatives aux signaux lumineux du Ministère des Transports et de la Mobilité durable, l'ingénieur du SUM responsable de la conception de la nouvelle programmation doit proscrire les virages à gauche en direction ouest en raison de l'ajout de l'intervalle de protection piétonne à l'approche nord et de la protection des virages à gauche à l'approche ouest en fin de phase. Des panneaux «Obligation de continuer tout droit ou de tourner à droite» doivent donc être installés face à l'est selon le croquis joint au présent sommaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il n'y aura pas de frais associés à la fourniture et installation de la signalisation proposée en raison de la procédure de facturation établie par la Division du marquage et de la signalisation qui prévoit un nombre hebdomadaire d'interventions sans aucuns frais pour l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en offrant aux Montréalais et Montréalaises des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'accès au stationnement de l'immeuble à 8 logements sis au 7490, boulevard Maurice-Duplessis ne sera plus permis en provenance de l'est. Il est à noter que cette manoeuvre avait été jugée périlleuse en raison des forts débits de circulation et du nombre des voies sur le boulevard Maurice-Duplessis. Ce stationnement sera toujours accessible à partir de l'ouest et du nord.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des panonceaux «Nouvelle signalisation» seront fixés au-dessous des panneaux «Obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite» selon les dispositions de la section 3.8 du Tome V des normes du Ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de rendre plus visible le changement dans la régulation de la circulation proposé par le présent sommaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du présent dossier par le CA de mai 2025.

- Mise en place de la signalisation: juin 2025.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 10 avril 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carlos Alejandro SILVA  
ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2025-04-10



**Dossier # : 1255298015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-005 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur l'avenue Jean-Yves-Bigras, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy.

Il est recommandé :

- D'édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-005 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur l'avenue Jean-Yves-Bigras, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy.

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-22 17:08

**Signataire :**

Thomas RIVARD

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255298015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-005 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur l'avenue Jean-Yves-Bigras, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy.

**CONTENU****CONTEXTE**

Plusieurs demandes pour installer des panneaux «Arrêt» sur l'avenue Jean-Yves-Bigras, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy, ont été formulées par des citoyens.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

L'avenue Jean-Yves-Bigras est une rue locale qui joue un rôle de collectrice de quartier. Les débits de circulation observés sur cet axe routier peuvent être donc considérables durant certaines périodes de la journée. La rue Gabrielle-Roy est une rue locale à double sens de circulation. Le croisement de ces axes routiers forme un carrefour en croix adjacent au parc Marie-Claire-Daveluy géré par des panneaux "Arrêt" sur la rue Gabrielle-Roy. L'ajout des panneaux "Arrêt" sur l'avenue Jean-Yves-Bigras permettrait donc de sécuriser les déplacements actifs vers le parc.

**JUSTIFICATION**

La demande d'installation des panneaux «Arrêt» serait justifiée pour des raisons de sécurité. En effet, les observations effectuées sur les lieux ont permis de constater qu'une bonne proportion des conducteurs qui circulent sur l'avenue Jean-Yves-Bigras arrêtent au croisement avec la rue Gabrielle-Roy. De plus, deux accidents à angle droit ont été répertoriés à ce carrefour durant la période 2017-2022. Dans le but de sécuriser les déplacements et d'implanter un mode de gestion au carrefour plus cohérent avec les attentes des conducteurs, nous recommandons d'installer des panneaux «Arrêt» sur l'avenue Jean-Yves-Bigras, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy. Cette décision a été approuvée à l'unanimité par les membres présents à la rencontre du comité de mobilité de l'arrondissement tenue le 21 mars 2024.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il n'y aura pas de frais associés à la fourniture et installation de la signalisation proposée

dans le présent sommaire en raison de la procédure de facturation établie par la Division du marquage et de la signalisation qui prévoit un nombre hebdomadaire d'interventions sans aucuns frais pour l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en offrant aux Montréalais et Montréalaises des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Dans le but d'informer les usagers de la route de ces changements dans la régulation de la circulation, les panneaux «Nouvelle signalisation - Arrêt en vigueur» seront installés aux mêmes endroits que les panneaux «Arrêt» un mois avant l'installation de ces derniers.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du présent dossier par le CA de mai 2025.

- Mise en place de la signalisation au courant de l'été 2025

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 22 avril 2025

Carlos Alejandro SILVA  
ingenieur(e)

Luc CASTONGUAY  
Directeur



**Dossier # : 1255298016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C4.1)-006 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur la 50e Avenue, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy.

Il est recommandé :

- D'édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-006 afin d'autoriser l'installation de panneaux «Arrêt» sur la 50e Avenue, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy.

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-17 13:26

**Signataire :**

Thomas RIVARD

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255298016

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C4.1)-006 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur la 50e Avenue, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy.

**CONTENU****CONTEXTE**

Plusieurs demandes pour installer des panneaux «Arrêt» sur la 50e Avenue, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy, ont été formulées par des citoyens.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

La rue Gabrielle-Roy et la 50e Avenue sont des rues locales à double sens de circulation de 11 mètres de largeur. Le croisement de ces deux axes routiers forme un carrefour en croix géré par deux panneaux "Arrêt" sur la rue Gabrielle-Roy. L'ajout de panneaux "Arrêt" sur la 50e Avenue (approches nord et sud) semble être une mesure justifiée pour sécuriser les déplacements à cet endroit.

**JUSTIFICATION**

La demande d'installation des panneaux «Arrêt» serait justifiée pour des raisons de sécurité. En effet, les observations effectuées sur les lieux ont permis de constater qu'une bonne proportion des conducteurs qui circulent sur la 50e Avenue arrêtent au croisement avec la rue Gabrielle-Roy. De plus, deux accidents à angle droit ont été répertoriés à ce carrefour durant la période 2017-2022. Dans le but de sécuriser les déplacements et d'implanter un mode de gestion au carrefour plus cohérent avec les attentes des conducteurs, nous recommandons d'installer des panneaux «Arrêt» sur la 50e Avenue, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy. Cette décision a été approuvée à l'unanimité par les membres présents à la rencontre du comité de mobilité de l'arrondissement tenue le 21 mars 2024.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il n'y aura pas de frais associés à la fourniture et installation de la signalisation proposée dans le présent sommaire en raison de la procédure de facturation établie par la Division du marquage et de la signalisation qui prévoit un nombre hebdomadaire d'interventions sans aucuns frais pour l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en offrant aux Montréalais et Montréalaises des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Dans le but d'informer les usagers de la route de ces changements dans la régulation de la circulation, les panneaux «Nouvelle signalisation - Arrêt en vigueur» seront installés aux mêmes endroits que les panneaux «Arrêt» un mois avant l'installation de ces derniers.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du présent dossier par le CA de mai 2025.

- Mise en place de la signalisation au courant de l'été 2025

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 22 avril 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carlos Alejandro SILVA  
ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2025-04-16





**Dossier # : 1259322003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(RCA23-30114)-001 afin d'établir les zones de stationnements sur le site de la rampe de mise à l'eau à l'intersection de la 36e avenue et de la rue Notre-Dame Est.

Il est recommandé:

D'édicter l'ordonnance numéro OCA25-(RCA23-30114)-001 afin d'établir les zones de stationnements sur le site de la rampe de mise à l'eau à l'intersection de la 36e avenue et de la rue Notre-Dame Est.

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2025-04-24 20:43

**Signataire :**

Valérie G GAGNON

---

Directrice  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1259322003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(RCA23-30114)-001 afin d'établir les zones de stationnements sur le site de la rampe de mise à l'eau à l'intersection de la 36e avenue et de la rue Notre-Dame Est.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Étant donné la modification du règlement RCA23-30114, il est pertinent d'établir par ordonnance toute zone de stationnement permis sur le site de la rampe de mise à l'eau.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

L'ordonnance établit, à l'aide d'un plan, les zones de stationnement et les types de véhicules.

**JUSTIFICATION**

L'AMD sera en charge de la gestion du stationnement sur le site. L'ordonnance est primordiale pour établir les zones de stationnement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

Le dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier administratif.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Installation de panneaux de stationnement.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nancy BEAUCHAMP, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Nancy BEAUCHAMP, 24 avril 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joseph ARAJ  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT  
Chef de division RH

Le : 2025-04-24



**Dossier # : 1253971001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement du mandat d'un membre siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière- des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Il est recommandé :**

- De nommer un (1) membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 6 juin 2025 jusqu'au 5 juin 2027 :

Madame \_\_\_\_\_ ou Monsieur \_\_\_\_\_ , citoyen(ne) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Valérie G GAGNON **Le** 2025-04-11 15:11

**Signataire :**

Valérie G GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1253971001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement du mandat d'un membre siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le mandat de madame Maude Chapdelaine, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU), prendra fin le 5 juin 2025.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 3009 0319 : Nomination de madame Maude Chapdelaine, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux ans à compter du 6 juin 2023 jusqu'au 5 juin 2025 (sommaire 1233971003).

**DESCRIPTION**

Selon l'article 2.2 du Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement numéro RCA07-30022), le comité consultatif d'urbanisme est composé des personnes suivantes :

- a) six (6) membres choisis parmi les résidents de la ville;
- b) un (1) membre du conseil d'arrondissement;
- c) le maire d'arrondissement.

Conformément à l'article 2.4 de ce même règlement, la durée d'un mandat est de deux (2) ans. Chaque mandat est renouvelable, à son expiration, par résolution du conseil. Il est révocable en tout temps par résolution du conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

Conformément au Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement numéro RCA07-30022), le renouvellement du mandat d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ainsi que la nomination d'un nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) doivent faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

## **MONTRÉAL 2030**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

-

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise LAURIN  
Secrétaire d'unité administrative

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2025-04-10



**Dossier # : 1255298017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation d'un représentant d'un organisme oeuvrant dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour siéger au comité de mobilité pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, soit du 7 mai 2025 au 7 mai 2027.

Il est recommandé :

- De désigner tout représentant(e) autorisé de l'organisme ALPHA (Association d'Entraide des Personnes Handicapées Physiques de Montréal) oeuvrant dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour siéger au comité de mobilité pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, soit du 7 mai 2025 au 7 mai 2027.

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2025-04-24 20:40

**Signataire :**

Valérie G GAGNON

---

Directrice  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255298017

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation d'un représentant d'un organisme œuvrant dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour siéger au comité de mobilité pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, soit du 7 mai 2025 au 7 mai 2027.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le mandat du comité de mobilité est principalement de fournir des recommandations au conseil d'arrondissement sur la sécurité routière et la mobilité dans l'arrondissement ainsi que d'assurer le suivi des plans et programmes ayant trait à ces sujets.

Conformément au Règlement sur la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de mobilité, RCA22-30108, la désignation d'un membre représentant d'organisme œuvrant dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour siéger au comité de mobilité doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 30 02 0049 : De désigner M. Michel Réhel l'organisme ALPHA œuvrant dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour siéger au comité de mobilité pour une période de deux ans et ce, à partir du 7 février 2023.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise la nomination d'un nouveau représentant d'un organisme œuvrant dans l'arrondissement.

Selon l'article 4 du règlement numéro RCA22-30108, le comité est composé d'un membre du conseil d'arrondissement et d'un représentant d'un organisme œuvrant dans l'arrondissement en lien avec le mandat du comité, nommés par résolution du conseil d'arrondissement et des représentants suivants :

1. un fonctionnaire de la Direction du développement du territoire et des études techniques;
2. un fonctionnaire de la Direction des travaux publics de l'arrondissement;
3. un fonctionnaire de la Division de l'ingénierie œuvrant dans le domaine de la mobilité;
4. une personne représentant le PDQ 45;
5. une personne représentant le PDQ 49.

Conformément à l'article 5 de ce même règlement, le mandat du membre du conseil

d'arrondissement et du représentant de l'organisme est de deux (2) ans. À l'expiration du mandat de ces membres, le conseil nomme par résolution leur remplaçant, les membres sortants pouvant y être affectés de nouveau.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 22 avril 2025  
Joseph ARAJ, 17 avril 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Abdelwahid BEKKOUCHE  
chef(fe) de division - etudes techniques en  
arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2025-04-17



**Dossier # : 1257960014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2024, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2025, ainsi que le rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 mars 2025 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

IL EST RECOMMANDÉ :

De recevoir et de déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2024, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2025 et le rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars 2025.

**Signé par** Thomas RIVARD **Le** 2025-04-23 12:47

**Signataire :** Thomas RIVARD

---

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1257960014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2024, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2025, ainsi que le rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 mars 2025 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Règlement 02-002 de la Ville de Montréal (Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de ville aux conseils d'arrondissement), dans son 12e paragraphe du premier alinéa, mentionne que le Conseil de la Ville délègue aux conseils d'arrondissement l'application de la réglementation relative à l'enlèvement, au transport et au dépôt des matières résiduelles, ainsi que les activités d'opération en lien avec cette compétence, y compris le suivi et la gestion des contrats, les communications avec les citoyens, la gestion des requêtes des citoyens et la distribution des outils de collecte.

Plus spécifiquement pour l'application des pouvoirs délégués au 12e paragraphe du premier alinéa, le conseil d'arrondissement doit fournir au Comité exécutif et au Directeur de service - Environnement, dans le format établi par ce dernier:

- un rapport semestriel d'évolution budgétaire;
- un rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées au 15 mars et un autre au 15 novembre de chaque année, comportant notamment des informations de nature technique permettant d'élaborer des indicateurs de production concernant la gestion des activités;
- un bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées;
- toute recommandation qu'il juge appropriée relativement à l'amélioration de l'exercice des activités déléguées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE24 1091 - De déposer et de prendre acte du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2023, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2024 et le rapport semestriel d'évolution budgétaire de

mars 2024

**CA24 30 06 0159** - De recevoir et de déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2023, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2024 et le rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars 2024

**CE23 2062** - De déposer le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2023, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2023, relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**CA23 30 12 0419** - De recevoir et de déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2023, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2023 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

## DESCRIPTION

## JUSTIFICATION

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Ghyslain WILSON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Ghyslain WILSON, 22 avril 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roselynn MYRTIL  
chef(fe) de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-04-22

Benoît PELLAND  
Directeur des services administratifs et du  
greffe